

MÉTHODES, TECHNIQUES ET OUTILS POUR RÉALISER DES ÉVALUATIONS
ENVIRONNEMENTALES RAPIDES EN RÉPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE

par

Simon Mongeau-Descôteaux

Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement en vue de
l'obtention du grade de Maître en environnement (M.Env.)

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION EN ENVIRONNEMENT

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Sherbrooke, Québec, Canada, janvier 2011

IDENTIFICATION SIGNALÉTIQUE

MÉTHODES, TECHNIQUES ET OUTILS POUR RÉALISER DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES RAPIDES EN RÉPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE

Simon Mongeau-Descôteaux

Essai effectué en vue de l'obtention du grade de Maître en environnement (M.Env.)

Sous la direction de Jean-Pierre Pelletier

Université de Sherbrooke

Janvier 2011

Mots clés : évaluation environnementale, aide humanitaire, gestion de crise, réfugiés, tremblement de terre haïtien, conflit au Darfour.

La gestion rapide des interventions d'urgence en situation de crise peut avoir des impacts irréversibles sur l'environnement, notamment lors de la relocalisation des populations touchées soit par des conflits, soit par des catastrophes naturelles. Afin de limiter ces impacts souvent négatifs, les organismes d'assistance humanitaire ont développé de nouveaux outils pour mener des évaluations environnementales de manière plus rapide. L'amélioration de ces outils d'analyse environnementale et leur prise en compte sont cependant essentielles pour assurer le respect des principes du développement durable.

SOMMAIRE

Afin de minimiser les impacts environnementaux de leurs actions, les principaux donateurs de l'aide publique au développement ont instauré des processus d'évaluation d'impacts environnementaux applicables à leurs activités de développement et de coopération afin de mieux encadrer leurs actions à l'international. L'aide internationale ne se limite cependant pas qu'aux programmes de développement et de coopération : elle comprend également des programmes d'assistance humanitaire. Ces programmes sont davantage sollicités en situation de crise, comme les guerres, les inondations et les tremblements de terre. La planification des interventions et la gestion des opérations doivent être immédiates et efficaces afin de répondre rapidement aux besoins des populations affectées.

Bien qu'apportant une amélioration des conditions de vie des populations, ces interventions d'urgence peuvent cependant générer des effets indésirables, tant sur l'environnement biophysique que sur l'environnement socio-économique. Afin de réduire le nombre et de limiter la portée de ces impacts négatifs, les organismes d'assistance humanitaire, comme le Haut commissariat aux réfugiés, ont adapté les processus standards d'évaluation d'impacts environnementaux pour analyser les impacts de leur réponse et ont, à cette fin, développé de nouveaux outils pour mener des évaluations environnementales de manière plus rapide. En regard de cette situation, plusieurs questions surviennent. Les méthodes d'évaluations environnementales rapides utilisées par ces organismes humanitaires permettent-elles d'atténuer efficacement les impacts générés par la relocalisation des populations lors de situation d'urgence? Ces techniques sont-elles performantes? Y-a-t-il lieu de proposer des améliorations?

Afin de répondre à ces interrogations, le présent essai compare et évalue les diverses méthodes d'évaluations environnementales rapides dans le but d'identifier des améliorations possibles.

Pour atteindre cet objectif, cet essai possède cinq sous-objectifs :

1. Comparer les guides méthodologiques de plusieurs outils d'évaluations environnementales rapides afin de déterminer et d'analyser les différences et similarités entre leurs processus d'application.

2. Comparer les guides méthodologiques des évaluations environnementales rapides avec des méthodologies reconnues d'évaluation des impacts environnementaux afin de déterminer et d'analyser les différences et similarités entre leurs processus respectifs.
3. Examiner l'application concrète des évaluations environnementales rapides afin d'identifier les faiblesses des guides méthodologiques et les lacunes induites par ceux-ci à l'aide de cas concrets.
4. Évaluer si les méthodologies utilisées lors des évaluations environnementales rapides permettent de répondre aux critères d'urgence en terme de rapidité et de prévention des impacts environnementaux.
5. Proposer des améliorations aux lacunes identifiées à l'attention des principales agences humanitaires étudiées.

Trois axes d'analyse ont été retenus. Le premier axe compare les guides méthodologiques de trois démarches d'évaluations environnementales rapides. Cette comparaison de guides méthodologiques permet de développer un modèle type pour mieux comprendre les évaluations environnementales rapides sur la base des étapes généralement acceptées : la situation et son contexte, les facteurs d'influence, l'environnement d'accueil, les menaces environnementales, les besoins des populations et la dégradation causée par l'action humanitaire elle-même.

Le second axe d'analyse compare les méthodologies de trois évaluations environnementales rapides développées par les organismes internationaux à celles utilisées pour mener des évaluations d'impacts environnementaux dans le cadre de projets (de développement ou autre). Cette comparaison permet de constater les faiblesses des guides méthodologiques d'évaluations environnementales rapides, notamment en ce qui concerne l'identification et l'évaluation des variantes et l'élaboration des programmes de surveillance et de suivi.

Le dernier axe porte sur l'application des évaluations environnementales rapides dans deux cas concrets, soit l'intervention à la suite du conflit au Darfour, qui a cours depuis 2003, et celle suivant le tremblement de terre de janvier 2010 en Haïti. L'analyse des deux cas révèle certaines difficultés d'application dans les guides méthodologiques et le peu d'importance apparent accordé aux évaluations environnementales rapides par les organisations humanitaires.

L'étude de ces trois axes d'analyse permet de conclure qu'une méthode d'élaboration d'évaluation environnementale rapide devrait être flexible, simple, rapide, tout en fournissant des outils de prise de décision. À cette fin, dix recommandations, adressées aux décideurs de l'aide humanitaire, sont formulées pour améliorer les processus d'évaluation environnementale rapide.

1. Reformuler les différentes méthodologies d'évaluation environnementale rapide existantes dans une seule démarche unique.
2. Élaborer une méthodologie flexible et adaptable aux différentes situations de crise.
3. Identifier un acteur international responsable de la gestion environnementale dans les situations de crise.
4. S'assurer que le processus d'évaluation environnementale rapide démarre dès l'avènement d'une crise humanitaire.
5. Diviser le processus actuel d'évaluation environnementale rapide pour permettre d'effectuer une évaluation environnementale rapide par volet d'intervention, plutôt qu'une pour l'ensemble de l'intervention humanitaire.
6. Produire un outil permettant l'analyse de solutions alternatives et des variantes dans le cadre des évaluations environnementales rapides.
7. Adapter la méthodologie des évaluations environnementales rapides pour qu'elle soit cyclique et non linéaire, permettant de s'adapter aux changements dans la situation
8. Créer d'une banque de données des meilleures pratiques de gestion environnementales dans la mise sur pied d'un camp.
9. Intégrer des outils extérieurs aux guides méthodologiques actuels en leur sein afin de les bonifier.
10. Intégrer des outils d'analyse spatiale pour faciliter la localisation et l'implantation des camps de réfugiés.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Jean-Pierre Pelletier pour la direction de cet essai et son partage de connaissances. Son aide et ses nombreux commentaires auront permis de me questionner de manière constante sur les orientations de mon essai et des multiples enjeux qu'il met de l'avant. Son enthousiasme face à mon sujet m'a également motivé lors de situations plus difficiles!

Je tiens également à remercier particulièrement Nicolas L. Maheux et Émilie Marleau pour la relecture complète de mon document, et ce, malgré une fin de session qui semblait pénible. Je le suis infiniment reconnaissant pour ce temps apporté.

J'aimerais également remercier Julie Babin, Julien Dubuc et Christelle Vittet pour la relecture et les corrections qu'ils m'ont apportées aux différentes étapes de cet essai.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 1 |
| 1 AIDE HUMANITAIRE ET GESTION ENVIRONNEMENTALE | 5 |
| 1.1 Gestion de crise humanitaire | 5 |
| 1.1.1 Origine des crises..... | 5 |
| 1.1.2 Acteurs | 6 |
| 1.1.3 Processus..... | 7 |
| 1.1.4 Exigences entourant l'aide humanitaire d'urgence..... | 10 |
| 1.2 Problématiques environnementales en situation de crise..... | 11 |
| 1.3 Évaluation environnementale rapide..... | 13 |
| 1.3.1 Problèmes terminologiques | 13 |
| 1.3.2 Cadre d'étude..... | 14 |
| 2 LES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES RAPIDES | 17 |
| 2.1 Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters | 17 |
| 2.1.1 Planification | 17 |
| 2.1.2 Processus..... | 18 |
| 2.2 <i>FRAME Toolkit</i> | 20 |
| 2.2.1 Planification | 20 |
| 2.2.2 Processus..... | 21 |
| 2.3 Rapid Assessment and Development of an Environmental Action Plan..... | 23 |
| 2.3.1 Processus..... | 23 |
| 2.4 Analyse comparative..... | 24 |
| 2.4.1 Comparaison des méthodes | 24 |
| 2.4.2 Comparaison des techniques | 26 |
| 2.4.3 Comparaison des outils..... | 26 |
| 2.4.4 Synthèse de la comparaison | 27 |
| 3 ÉIE DE PROJETS ET REA | 31 |
| 3.1 L'évaluation d'impacts environnementaux | 31 |
| 3.1.1 Processus..... | 31 |
| 3.1.2 Analyse du processus d'ÉIE..... | 33 |
| 3.2 Similarités entre la REA et l'ÉIE..... | 34 |
| 3.2.1 Description du contexte | 35 |
| 3.2.2 Facteurs d'influence | 35 |

| | | |
|----------|--|-----------|
| 3.2.3 | Condition environnementale initiale | 35 |
| 3.2.4 | Menaces environnementales | 36 |
| 3.2.5 | Besoins non comblés | 36 |
| 3.2.6 | Impacts des activités humanitaires | 36 |
| 3.2.7 | Analyse synthèse | 37 |
| 3.3 | Différences entre la REA et l'ÉIE | 38 |
| 3.3.1 | Absence d'alternatives et de variantes | 38 |
| 3.3.2 | Absence de surveillance et suivi | 39 |
| 3.3.3 | Évaluation guidée | 39 |
| 3.3.4 | Absence de prise en compte du milieu | 40 |
| 3.3.5 | Sources utilisées | 40 |
| 3.4 | Synthèse de la comparaison | 41 |
| 4 | ÉTUDES DE CAS | 43 |
| 4.1 | Déplacés du Darfour (2004) | 43 |
| 4.1.1 | Présentation de la REA | 44 |
| 4.1.2 | Évaluation effectuée | 45 |
| 4.1.3 | Conclusions | 46 |
| 4.1.4 | Impacts réels | 47 |
| 4.2 | Tremblement de terre en Haïti (2010) | 49 |
| 4.2.1 | Présentation de la REA | 49 |
| 4.2.2 | Évaluation effectuée | 50 |
| 4.2.3 | Conclusions | 51 |
| 4.2.4 | Impacts réels | 52 |
| 4.3 | Synthèse et analyse des deux cas d'application de la REA | 54 |
| 4.3.1 | Méthodologie adaptée | 54 |
| 4.3.2 | Application de la méthodologie | 55 |
| 4.3.3 | Limites | 55 |
| 5 | SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS | 57 |
| 5.1 | Application des REA | 57 |
| 5.1.1 | Conclusions et apprentissages provenant des guides méthodologiques | 57 |
| 5.1.2 | Cas différents | 58 |
| 5.1.3 | Acteurs | 59 |
| 5.1.4 | Horizon temporel | 60 |
| 5.2 | Méthodologie des REA | 61 |

| | | |
|-------|--|------------|
| 5.2.1 | Organisation de la démarche | 62 |
| 5.2.2 | Alternatives et variantes | 63 |
| 5.2.3 | Analyse des conditions initiales..... | 64 |
| 5.2.4 | Surveillance et suivi..... | 64 |
| 5.3 | Outils des REA..... | 65 |
| 5.3.1 | Évaluation guidée | 65 |
| 5.3.2 | Utilisations d'outils extérieurs pour bonifier les guides..... | 66 |
| 5.4 | Techniques des REA | 67 |
| 5.4.1 | Collecte de données documentaires | 67 |
| 5.4.2 | Collecte de données par entrevues..... | 68 |
| 5.4.3 | Collecte de données terrain | 68 |
| | CONCLUSION | 69 |
| | RÉFÉRENCES | 71 |
| | ANNEXE 1 IMPACTS APPRÉHENDÉS D'UN CAMP DE DÉPLACÉS | 77 |
| | ANNEXE 2 EXTRAIT D'UNE GRILLE D'ANALYSE DU CONTEXTE D'UNE CRISE | 81 |
| | ANNEXE 3 EXTRAIT D'UNE GRILLE D'ANALYSE DES FACTEURS D'INFLUENCES | 85 |
| | ANNEXE 4 EXTRAIT D'UNE GRILLE D'ANALYSE DE LA CONDITION | |
| | ENVIRONNEMENTALE INITIALE | 89 |
| | ANNEXE 5 EXTRAIT D'UNE GRILLE D'ANALYSE DES MENACES | |
| | ENVIRONNEMENTALES | 93 |
| | ANNEXE 6 EXTRAIT D'UNE GRILLE D'ANALYSE DES BESOINS NON-COMBLÉS ... | 97 |
| | ANNEXE 7 EXTRAIT D'UNE GRILLE D'ANALYSE DES IMPACTS DES ACTIVITÉS | |
| | D'URGENCES | 101 |
| | ANNEXE 8 EXTRAIT D'UNE GRILLE D'ANALYSE SYNTHÈSE..... | 105 |

LISTES DES FIGURES ET DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Figure 1.1 - Processus de gestion de crise | 8 |
| Figure 1.2 - Processus d'implantation d'un camp..... | 10 |
| Figure 1.3 - Liens entre environnement et crise et assistance humanitaire | 11 |
| Figure 2.1 - Processus de REA selon CARE. | 18 |
| Figure 2.2 - Processus de REA selon le <i>FRAME toolkit</i> | 21 |
| Figure 2.3 - Processus de REA selon le RADEAP | 23 |
| Figure 2.4 - Modèle type d'une REA | 29 |
| Figure 3.1 - Réduction systématique des impacts aux diverses étapes d'une ÉIE | 34 |
| Figure 3.2 - Relations entre le processus d'ÉIE et de REA..... | 38 |
| Figure 5.1 - Horizon temporel des REA..... | 61 |
| Figure 5.2 - Horizon temporel des ÉIE | 62 |
| | |
| Tableau 2.1 - Méthodologies des différentes étapes de REA | 25 |
| Tableau 4.1 - Principaux éléments impactés selon la REA et suivi 3 ans plus tard. | 48 |
| Tableau 4.2 – Principaux éléments impactés selon la REA et suivi 6 mois plus tard. | 53 |

LISTE DES ACRONYMES DES SYMBOLES ET DES SIGLES

| | |
|--------|--|
| ACDI | Agence canadienne de développement international |
| BCAH | Bureau de coordination des affaires humanitaires |
| CICR | Comité international de la Croix-Rouge |
| ÉIE | Évaluation des impacts environnementaux |
| FMO | <i>Forced Migration Online</i> |
| HCR | Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés |
| IASFM | <i>International Association for the Study of Forced Migration</i> |
| IFI | Institutions financières internationales |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| PNUE | Programme des Nations unies pour l'environnement |
| REA | <i>Rapid Environmental Assessment</i> Évaluation environnementale rapide |
| RADEAP | <i>Rapid Assessment and Development of an Environmental Action Plan</i> Évaluation rapide et développement d'un plan d'action environnemental |
| USAID | <i>United States Agency for International Development</i> Agence des États-Unis pour le développement international |

LEXIQUE

Assistance humanitaire

Assistance qui a pour objectif de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, incluant les causes naturelles.

Adapté de : CICR, 2000

Crise humanitaire

« Situation déclenchée par une catastrophe naturelle ou une catastrophe provoquée par l'homme ou bien les deux. Les crises affectent d'importantes populations civiles en provoquant des pénuries alimentaires et des déplacements de population associés à un excès de mortalité et de morbidité [...] ».

Source : Roll Back Malaria, 2008

Déplacés internes

Déplacés, qui, contrairement aux réfugiés, n'ont pas traversé de frontières et qui, conséquemment, ne peuvent obtenir de statut particulier dans un pays hôte. Des millions de civils sans domiciles sont également considérés comme des déplacés internes.

Adapté de : HCR, 2010a

Évaluation environnementale rapide (REA)

Étude environnementale ciblée et rapide des impacts probables de petits projets qui ne requiert pas une approche formalisée d'étude d'impact environnemental détaillée.

Traduction libre de : HCR, 2009b

Évaluation des impacts environnementaux (ÉIE)

Processus d'examen et de négociation de l'ensemble des conséquences d'un projet [...] sur les multiples éléments (naturels et humains) de son milieu d'insertion ».

Tiré de : Leduc et Raymond, 2000

Migration forcée

Mouvement de réfugiés et de déplacés internes (déplacés par des conflits), de même que des gens déplacés par des désastres naturels ou environnementaux, des désastres chimiques ou nucléaires, des famines ou des projets de développements.

Source : IASFM par FMO, s.d. (Traduction libre)

Réfugié

Personne qui craint avec raison d'être persécutée et qui ne peut, ou ne veut, se réclamer de la protection de ce pays, ou y retourner en raison de ladite crainte. On considère alors les déplacés comme des réfugiés lorsqu'ils ont quitté leur pays d'origine et qu'ils ont obtenu un statut les déclarant comme tels.

Adapté de : *Convention de Genève de 1951*

INTRODUCTION

Une relation synergique existe entre pauvreté et dégradation environnementale. D'un côté, « la dégradation de l'environnement contribue à exacerber les problèmes socio-économiques des pays en développement » (Gauthier-Hétu, 2008, p.i), et de l'autre, les populations les plus défavorisées ont, par leurs activités, des impacts importants sur les écosystèmes qui les accueillent (Mink, 1993). Cette dynamique prend des allures de cercle vicieux où la dégradation environnementale entraîne, entre autres, une pauvreté, qui pourra causer, à son tour, une dégradation environnementale. Afin de minimiser ces effets environnementaux négatifs, les principaux donateurs de l'aide publique au développement, soit les Institutions financières internationales (IFI) comme la Banque Mondiale, et certaines agences de développement, comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ou l'*United States Agency for International Development* (USAID), ont instauré des processus d'évaluation d'impacts environnementaux (ÉIE) pour leurs activités extraterritoriales (Gauthier-Hétu, 2008).

L'aide internationale ne se limite cependant pas qu'aux programmes de développement et de coopération : elle comprend également des programmes d'assistance humanitaire. Ces programmes sont surtout sollicités en situation de crise, comme les guerres, les inondations et les tremblements de terre. La planification des interventions et la gestion des opérations doivent être immédiates et efficaces afin de répondre rapidement aux besoins des populations affectées par une catastrophe. Les interventions d'urgence peuvent cependant générer des effets non souhaités, tant sur l'environnement biophysique que sur l'environnement social. Ces considérations induisent un questionnement de fond à savoir : les interventions en situation de crise devraient-elles faire l'objet d'une évaluation des impacts préalable à leur mise en œuvre?

La réalisation d'une ÉIE, avec des collectes de données empiriques, peut s'avérer un frein à une intervention humanitaire d'urgence compte tenu du temps nécessaire et des délais qui y seront associés. Or, la gestion rapide au moment des crises peut avoir des impacts irréversibles sur l'environnement, notamment lors de la relocalisation de populations. Dans les pays en développement, la concentration, dans des camps, d'individus défavorisés et démunis peut entraîner de multiples conséquences, comme la déforestation du milieu, le remblaiement de zones humides ou la surutilisation des ressources en eau, tant pour l'alimentation en eau potable que pour l'assainissement.

Afin de limiter ces impacts négatifs, les organismes d'assistance humanitaire, par exemple le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) et la Croix-Rouge (CICR), doivent prendre en considération la capacité d'accueil du territoire pour les déplacés et les conditions économiques de ces populations déplacées pour éviter la détérioration des écosystèmes en cause. Ces organismes ont développé de nouveaux outils, inspirés par les ÉIE, afin de mener des évaluations environnementales de manière plus rapide. Mais ces méthodes d'évaluations environnementales rapides permettent-elles d'atténuer efficacement les impacts générés par la relocalisation des populations en situation d'urgence? Ces techniques sont-elles performantes? Y a-t-il lieu de proposer des améliorations?

Afin de répondre à ces interrogations, le présent essai compare et évalue, dans un premier temps, les diverses méthodes d'évaluations environnementales rapides utilisées lors de l'implantation de camps de réfugiés ou de déplacés en situation de crise environnementale ou politique. Dans un deuxième temps, leur application est analysée dans le but d'identifier des améliorations possibles.

Cette étude s'articule autour de cinq chapitres. Le premier chapitre présente le cadre général de l'action humanitaire. Il explore sommairement les causes des crises, l'action humanitaire, ses acteurs, ses exigences et sa mise en œuvre. Il traite ensuite des conséquences environnementales de cette aide humanitaire. Enfin, il présente le sujet de cette étude, c'est-à-dire les évaluations environnementales rapides.

L'objectif du second chapitre est de comparer la démarche de trois guides méthodologiques d'évaluations environnementales rapides provenant d'origine distincte afin d'établir un cadre général du fonctionnement des méthodes utilisées et d'identifier les caractéristiques spécifiques à certaines.

Le troisième chapitre compare les guides méthodologiques des évaluations environnementales rapides développés au second chapitre à ceux des ÉIE exigées lors de projets afin d'en déterminer et d'analyser les différences et les similarités qui existent entre leurs processus respectifs.

Le quatrième chapitre examine l'application des évaluations environnementales rapides dans deux cas concrets, soit l'intervention suivant le conflit au Darfour qui a cours depuis 2003 et celle suivant le tremblement de terre en Haïti de 2010, afin d'identifier si elles permettent d'identifier et de diminuer adéquatement les impacts d'un camp de déplacés.

Le cinquième chapitre effectue une analyse synthèse des conclusions partielles des trois chapitres précédents. Cette analyse synthèse évalue l'application des évaluations environnementales rapides, les méthodes, les techniques et les outils sur la base des informations récoltées dans les trois chapitres précédents. Au travers de cette analyse, elle propose des améliorations.

Cependant, il est primordial de prendre en considération les limites de l'analyse et de présenter la méthodologie de l'essai. Premièrement, cet essai est principalement rédigé à partir de sources officielles gouvernementales et internationales axées sur les principes de gestion de crises. La validité de ces sources est donc considérée en fonction de la reconnaissance internationale de ces organismes. Pour les autres sources, elles ne relatent que des éléments d'actualité et sont validées par d'autres flux d'informations.

Deuxièmement, il faut mentionner que la documentation associée aux évaluations environnementales rapides est rédigée en anglais. Il n'existe ni acronyme français, ni documents en français. Les termes présentés dans le cadre de cet essai sont donc des traductions libres de l'anglais et peuvent uniformiser dans la traduction des termes qui sont, en anglais, différents. De plus, nous parlerons de REA qui est l'acronyme anglais d'évaluations environnementales rapides (*Rapid Environmental Assessment*). Enfin, ni le vocabulaire lié aux REA, ni celui associé aux ÉIE ne font consensus auprès des spécialistes en environnement.

Enfin, le peu de sources disponibles s'explique du fait que les REA sont des outils de création récente. En ce sens, elles sont appelées à être bonifiées et améliorées. C'est donc dans ce cadre d'amélioration que s'inscrit cet essai.

1 AIDE HUMANITAIRE ET GESTION ENVIRONNEMENTALE

Le domaine de la gestion de crises humanitaires est un processus vaste et complexe qui engage beaucoup d'acteurs et qui nécessite des interventions rapides et efficaces. Les actions s'exécutent dans un contexte où des populations sont parfois à déplacer à la suite d'un évènement catastrophique, souvent avec l'aide d'organismes humanitaires, ce qui risque d'entraîner des impacts environnementaux. L'objectif de ce chapitre est de présenter le contexte des crises humanitaires afin de le rattacher au sujet d'étude : les REA. Ce chapitre est divisé en trois sections : la première présente les crises humanitaires, ses acteurs et ses processus d'intervention. La seconde section décrit les relations qui existent entre les crises humanitaires et l'environnement. Enfin, la dernière présente les REA et définit ce concept qui sera utilisé tout au long de cet essai.

1.1 Gestion de crise humanitaire

Les REA visent à réduire les impacts d'une gestion de crise humanitaire. L'objectif de cette section est de présenter les grands principes de cette gestion auxquels vient se greffer l'analyse environnementale. Cette section présente les causes des crises, les intervenants et la gestion de ces crises, leurs processus et leurs exigences.

1.1.1 Origine des crises

La gestion de crise, dans le contexte de cette étude, implique une crise humanitaire à gérer. Selon *Roll Back Malaria*, on peut définir une crise comme étant :

« Une situation déclenchée par une catastrophe naturelle ou une catastrophe provoquée par l'homme ou bien les deux. Les crises affectent d'importantes populations civiles en provoquant des pénuries alimentaires et des déplacements de population associés à un excès de mortalité et de morbidité [...] » (Roll Back Malaria, 2008).

Comme cette définition l'explique, les origines des crises humanitaires sont multiples et provoquent, dans plusieurs situations, des migrations forcées qui causent plusieurs impacts environnementaux. Deux causes sont directement reliées au sujet d'étude, et sont, dans les deux cas, des atteintes à la sécurité et à la survie des individus : les catastrophes environnementales et les conflits militaires.

La principale cause de migrations forcées est la dégradation de l'environnement. La dégradation environnementale peut troubler l'ordre et provoquer des réfugiés environnementaux (Le Prestre, 2005). Cette dégradation environnementale peut être attribuable à des causes anthropiques quoique, dans les dernières années, plusieurs catastrophes naturelles aient été médiatisées, comme les tremblements de terre haïtien et chilien en 2010 ou le tsunami dans l'océan Indien en 2004.

La seconde cause de migration forcée est celle des conflits militaires. En effet, un conflit, peu importe ses parties prenantes, peut amener des personnes à être incapables d'assurer leur sécurité et les obliger à migrer soit au sein de leur propre pays, soit à l'extérieur de leur pays; ils deviennent alors des réfugiés. Selon le HCR, c'est « souvent leur propre gouvernement qui [...] menace [les populations] de persécution[s] » (HCR, 2010a).

La différence entre ces deux causes de migrations influence les choix effectués lors de la gestion des sources d'insécurité et la durée de l'intervention des organismes humanitaires. En effet, un conflit politique est plus susceptible de s'étendre sur plusieurs années, alors qu'une catastrophe naturelle est généralement un événement ponctuel qui entraîne de lourdes conséquences sur les infrastructures. Toutefois, on peut noter que des dommages irréversibles à l'environnement, telle la désertification, pourraient mener à des relocalisations permanentes (OIM, s.d.).

Compte tenu de l'ampleur des catastrophes naturelles qui affectent un nombre important de pays en développement, les causes environnementales, comme les tremblements de terre, les ouragans et les sécheresses, sont devenues la principale cause de migrations forcées : en 2008, on estimait à 20 millions le nombre de déplacés environnementaux, contre 4,6 millions pour des causes de conflits (*Id.*). Enfin, si la tendance actuelle se maintient, notamment en ce qui a trait aux problèmes globaux de changements climatiques et de perte de biodiversité, il est possible d'entrevoir une augmentation significative du nombre de sinistrés (*Id.*).

1.1.2 Acteurs

L'action humanitaire implique un nombre important d'organisations présentant des statuts juridiques différents, dont des organisations internationales, des organes nationaux et des organisations non gouvernementales. Bien que ces acteurs soient multiples et aient des

domaines d'interventions différents, quatre sont particulièrement actifs lors de situations d'urgence : le Bureau de coordination des affaires humanitaires (BCAH), le HCR, la Croix-Rouge et les organismes non gouvernementaux (ONG), particulièrement *CARE International*.

Le BCAH est un sous-organe du Secrétariat des Nations-unies responsable de mobiliser et coordonner les acteurs et l'aide humanitaire dans des situations d'urgence et les désastres (BCAH, s.d.).

Le HCR est une agence internationale qui a pour mandat de veiller à l'application des conventions internationales pour assurer la protection des réfugiés (Convention de Genève de 1951).

La Croix-Rouge, regroupée au niveau international par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), est une association privée à laquelle une identité juridique internationale a été reconnue. Le CICR « jouit donc de privilèges et d'immunités comparables à ceux dont bénéficient les Nations Unies, leurs institutions et d'autres organisations intergouvernementales » (Rona, 2004). Il joue principalement deux rôles : la protection des droits de la personne en situation de crise et l'assistance humanitaire. L'assistance fournie par le CICR vise notamment à résoudre les problèmes alimentaires, médicaux et d'approvisionnement en eau (CICR, 2000).

En plus de ces trois acteurs internationaux d'importance, on dénombre un bon nombre d'ONG œuvrant dans le domaine de l'aide humanitaire. Celles-ci ont divers mandats, couvrant parfois un spectre large d'interventions. *CARE International*, qui a pour mission de soulager les populations en situation d'urgence, est sans doute la plus importante dans le cadre de cet essai, puisqu'elle a participé à la création de deux des guides qui seront analysés en chapitre 2 (CARE International, s.d.).

Enfin, d'autres organisations apportent leur soutien, comme les IFI et les États. Ces derniers contribuent aux gestions de crise par leurs organes nationaux respectifs, comme les agences de développement international et l'armée.

1.1.3 Processus

La gestion environnementale de l'action humanitaire s'imbrique dans un processus général de gestion de crise humanitaire. La gestion est effectuée par la mise en œuvre de

processus qui sont interreliés. Cette sous-section présente le processus général de gestion de crise, puis la démarche liée à l'implantation d'un camp intégré dans la gestion des crises.

La gestion de crises

Le processus de gestion de crise se déroule en six phases, comme le présente la figure 1.1. Trois de celles-ci s'effectuent avant l'évènement et trois s'effectuent après (OECD, 2003). Les trois premières phases s'effectuent avant la crise et visent à l'anticiper. Elles consistent à prévenir les catastrophes, à diminuer leurs risques d'impacts négatifs et à préparer l'intervention (*Id.*).

Les trois autres phases se complètent après la crise et sont celles qui sont pertinentes à cet essai. La phase de réponse est la première étape après une crise. Celle-ci regroupe les activités liées au maintien de la vie et au secours des survivants, comme l'aide alimentaire, l'aide médicale et la construction d'habitations temporaires. La phase suivante est la récupération, qui regroupe les actions permettant à la société de retrouver son ordre, soit le nettoyage des dégâts et la réinstallation des services de base. Enfin, la dernière phase est la reconstruction (*Id.*).

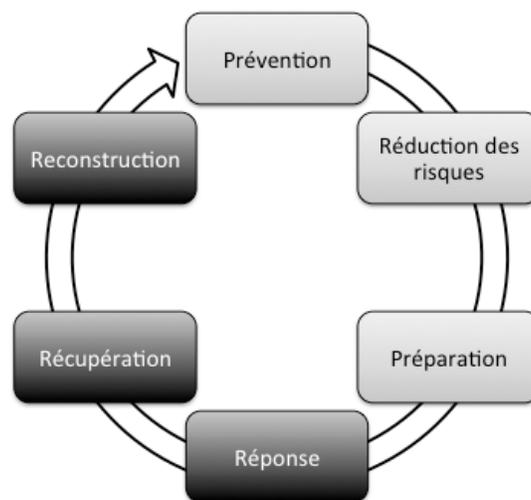


Figure 1.1 - Processus de gestion de crise. Modifié de OECD (2003)

L'implantation des camps

Pour sa part, l'édification de camps pour les réfugiés, déplacés ou sinistrés se fait dans la phase de réponse. Lorsque planifiée, leur implantation suit un processus en trois étapes comme le présente la figure 1.2. La première étape dans l'implantation de camps consiste à développer un plan d'action (Shelter Centre, 2008). Ce plan crée un comité responsable des activités d'implantation et de sélection d'un site.

La seconde étape consiste à évaluer et à sélectionner un ou des sites potentiels pour l'installation des déplacés (*Id.*). Cette sélection devrait prendre en considération une série de facteurs : les besoins sociaux et culturels, mais aussi des facteurs environnementaux. Cependant, on considère généralement deux critères principaux pour l'établissement des camps : les besoins en sécurité et les facteurs qui facilitent le travail comme l'accès au site, autant au niveau de l'assistance que de la surveillance des camps, comme ce fut le cas pour le choix des camps pour les victimes du conflit au Darfour (PNUE/BCAH, s.d.).

La dernière étape consiste à prendre des décisions plus techniques pour l'implantation des habitations et des services et à l'aménagement spatial des camps (Shelter Centre, 2008).

Cependant, ce modèle théorique ne s'applique pas toujours de façon systématique au point de vue empirique. En effet, dans la majorité des situations, la sélection et la planification de sites se font d'elles-mêmes : la majorité des camps sont autoétablis par le mouvement des déplacés. Le travail des organismes humanitaires consiste alors à planifier soit une meilleure gestion, soit une relocalisation des populations suite à une évaluation de la situation (*Id.*).

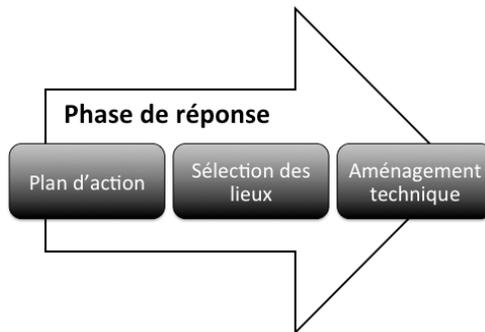


Figure 1.2 - Processus d'implantation d'un camp

1.1.4 Exigences entourant l'aide humanitaire d'urgence

L'action humanitaire doit, pour répondre d'une manière adéquate aux besoins des populations, répondre à des normes minimales. Ces normes ont été standardisées dans le cadre du Projet Sphère, un manuel visant à « améliorer la qualité de l'assistance apportée aux personnes affectées par une catastrophe » (Projet Sphère, 2010). La méthode utilisée pour atteindre ces exigences est de fournir des indicateurs pour différents volets de l'intervention indiquant des objectifs minimaux à atteindre pour assurer la sécurité et la dignité des personnes affectées.

Le document se divise en cinq sections présentant chacune des exigences, des indicateurs et des moyens pour atteindre lesdites exigences. Les sections correspondent aux thématiques suivantes :

1. Les standards communs aux opérations
2. La santé et l'hygiène
3. L'alimentation
4. L'établissement des camps
5. L'administration des soins de santé (Projet Sphère, 2004)

Bien qu'il ne s'agisse pas spécifiquement d'un outil d'analyse environnementale, le Projet Sphère permet de mettre en place une réflexion sur l'action humanitaire, dont plusieurs éléments prennent en considération les impacts environnementaux, comme l'eau, les matières résiduelles, la gestion des ressources ou l'érosion. Le Projet Sphère ne propose

pas de démarche à suivre pour atteindre ces exigences, mais demeure important pour cette étude puisque les exigences minimales présentées sont également utilisées comme base minimale de besoins à combler dans les processus de REA.

1.2 Problématiques environnementales en situation de crise

La relation entre la gestion de crise et l'environnement est à double sens. En effet, dans plusieurs cas, la crise est à la base de la dégradation environnementale, mais la gestion des crises a également des impacts sur l'environnement. La figure 1.3 présente les divers impacts qui lient l'environnement, les crises et l'assistance humanitaire.

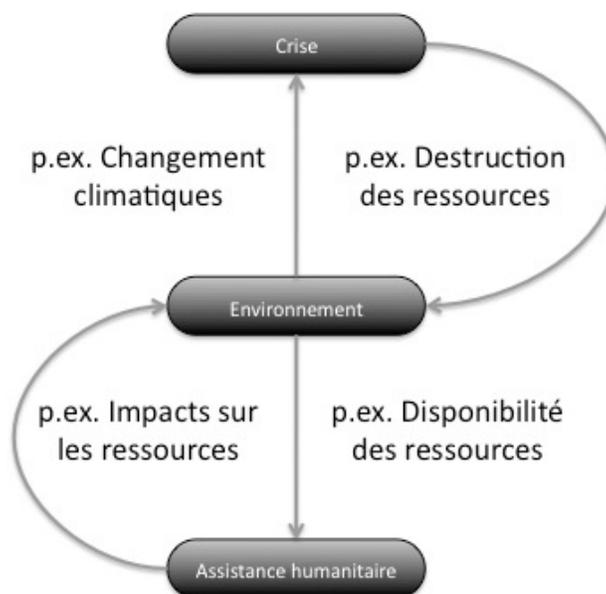


Figure 1.3 - Liens entre environnement et crise et assistance humanitaire, modifiée de ERM, 2007

La relation à laquelle cet essai s'intéresse est celle qui lie l'assistance humanitaire en temps de crise à l'environnement. Cette assistance, plus particulièrement lors de l'implantation de camps de déplacés, peut, à cause de la pauvreté et de la vision à court terme des populations affectées, avoir plusieurs impacts environnementaux, en particulier lorsque les lignes directrices du Projet Sphère ne sont pas respectées (Jacobsen, 1997). La précarité des conditions dans lesquelles vivent les individus les pousse à utiliser les ressources naturelles présentes, accroissant ainsi la pression sur les écosystèmes d'accueil. Les impacts découlent tant de la construction des camps que de leur utilisation.

De plus, compte tenu de la proximité de certains camps avec des populations permanentes, les impacts environnementaux peuvent également avoir un impact significatif sur les populations hôtes et engendrer des conflits.

L'impact sur la flore est un des impacts de plus probants de l'aide humanitaire. En effet, un camp de déplacés utilise un espace qui doit être déboisé, sur lequel des habitations de fortune sont construites, généralement en bois. Les individus qui habitent ces camps sont également plus enclins à utiliser le bois comme source de combustible pour le chauffage et l'alimentation, en particulier lorsque l'aide fournie ne suffit pas (Jacobsen, 1997). Enfin, d'autres sources d'utilisation de la flore sont également visibles, comme la cueillette de fruits ou de plantes utilisées à des fins d'alimentation ou de médication (HCR, 2010a; Jacobsen, 1997).

Comme pour la flore, la faune est également affectée par les déplacés. Celle-ci fait généralement l'objet d'une pression causée par la chasse (HCR, 2010a).

Les contaminations de l'eau et du sol sont également des enjeux substantiels. Les problèmes environnementaux peuvent survenir dans le cadre de la gestion des matières résiduelles, notamment lors de la distribution des denrées, mais également lors de la gestion des déchets médicaux générée par l'aide promulguée. De plus, l'utilisation de pesticides pour assurer la salubrité des camps, l'utilisation d'engrais agricole ou la multiplication des latrines peuvent également avoir des impacts sur la qualité des sols et de l'eau (Gibert, 2009).

En plus de sa contamination, les besoins en eau peuvent provoquer sa surutilisation. En effet, la consommation d'eau peut mener à une utilisation des nappes aquifères au-delà de leur capacité de recharge, ce qui nuit non seulement aux déplacés, mais également aux populations avoisinant les camps (*Id.*; Jacobsen, 1997). Ceci est particulièrement vrai en phase de réponse, avant que l'action humanitaire ne puisse fournir des services d'approvisionnement adéquat. Par exemple dans un camp de réfugiés rwandais en 1994, l'aide humanitaire fournissait 80 % des ressources en eaux (*Id.*). Toutefois, lorsqu'elle est insuffisante, cette quantité d'eau fournie doit être prise dans le milieu naturel pour subvenir aux besoins des déplacés, ce qui ne signifie pas un approvisionnement soutenable.

Selon la même logique, la présence de camps peut également provoquer la surutilisation des sols. Les besoins alimentaires des déplacés peuvent parfois les forcer à exploiter les

terres avoisinantes à des fins agricoles (Gibert, 2009; Jacoben, 1997). La dégradation des sols, à long terme, peut mener à des problèmes d'érosion et éventuellement à des situations de désertification, en particulier dans des régions désertiques et semi-désertiques (Gibert, 2009; Black, 1998).

Tous ces impacts environnementaux n'affectent pas seulement l'écosystème, mais également les populations qui y étaient préalablement établies. La compétition pour les ressources peut provoquer des conflits sur leur accès et causer des problèmes de sécurité entre hôtes et déplacés (HCR, 2010a).

Au-delà de ces principaux impacts, d'autres impacts ont été identifiés par les organismes humanitaires. Ceux-ci sont présentés en annexe 1.

1.3 Évaluation environnementale rapide

L'évaluation des impacts en situation de crise se doit d'être rapide, et les acteurs œuvrant en aide humanitaire ont développé des outils qui s'intègrent dans les processus de gestion et qui constituent l'objet d'analyse du présent essai. Cette dernière section de ce premier chapitre définit donc ces outils. La première sous-section détermine les problèmes de nomenclature liés aux REA, alors que la seconde définit le concept de REA utilisé dans le contexte de cet essai.

1.3.1 Problèmes terminologiques

Le principal problème lié aux REA est de définir leur nature. En effet, les relations entre l'environnement, les crises et la gestion humanitaires étant nombreuses, l'évaluation environnementale peut prendre de multiples formes et peut prendre plusieurs approches. Deux interprétations ont été recensées et démontrent des problèmes terminologiques liés aux REA.

Un premier type de REA est lié aux ÉIE dans leur phase d'évaluation préliminaire (ou *screening*, voir section 3.1.1). Pour la Banque asiatique de développement, le terme *Rapid Environmental Assessment* réfère à des listes de contrôle permettant de catégoriser les projets selon les impacts qu'ils auront et d'orienter les directives des études d'impacts (BAD, 2010).

Un second type de REA étudie l'impact de la crise sur l'environnement, et donc sur l'action humanitaire. Pour l'Organisation des États de la Caraïbe orientale, la REA est un outil permettant d'identifier les dommages environnementaux causés par une catastrophe naturelle et qui pourront causer des impacts pour les populations (OECS, 2003). Par exemple, un ouragan pourrait détruire des arbres, ce qui nuirait à la reconstruction d'habitations.

Bien que ces deux types d'études puissent être pertinentes, le concept de REA qui est étudié dans le cadre de cet essai est bien différent.

1.3.2 Cadre d'étude

La définition de la REA qui est la plus adaptée au sujet d'étude est celle du *FRAME Toolkit* du HCR. On y définit une REA comme une étude environnementale ciblée, subjective et rapide des impacts probables de petits projets qui ne requiert pas une approche formalisée d'ÉIE détaillée. Le but de ces évaluations est d'éviter les dommages environnementaux non nécessaires, et ce, avec moins de ressources et de temps qu'une ÉIE de projet (HCR, 2009a).

Une REA est donc un outil permettant à l'organisme à vocation humanitaire d'étudier les impacts environnementaux de ses activités, contrairement à d'autres outils permettant d'évaluer les risques en situation sur les problèmes environnementaux causés par les conflits. Les outils, qui seront étudiés aux chapitres 2 et 3, permettent ainsi l'analyse de l'action plutôt que l'analyse de la crise en soit.

Ces outils sont utilisés lors de situations catastrophiques : certains ont été développés spécifiquement pour des conflits politiques, alors que d'autres ont été développés pour l'assistance lors de catastrophes naturelles. Dans les deux cas cependant, les REA doivent être à la fois rapides et efficaces pour diminuer au plus possible l'impact de la réponse.

Les REA ne remplacent pas les ÉIE. Elles permettent, avant la tenue de ces dernières, de réduire les impacts de l'aide humanitaire dès la phase de réponse à une crise. En effet, à cette étape, les besoins humains se font davantage sentir. Les exigences des donateurs sont également plus flexibles pendant cette phase : au Canada, bien que situées dans un contexte d'urgence, la récupération et la reconstruction ne sont pas considérées comme

des situations d'urgence au sens de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (ACDI, 2006).

Pour résumer ce chapitre, les crises humanitaires d'origine naturelle ou anthropique peuvent causer des déplacements importants de populations. La réponse à ces catastrophes est assurée par une multitude d'acteurs, comme le HCR et la Croix-Rouge, qui mettent en place des processus d'intervention, dans le but de protéger et d'assurer la dignité des déplacés, notamment par l'implantation de camps, tout en tentant de respecter des standards minimums en santé et en sécurité.

Cependant, les migrations et l'action humanitaire pèsent lourd sur les écosystèmes d'accueil, et, compte tenu de la multiplication des crises humanitaires, les divers acteurs doivent trouver des manières efficaces d'évaluer leurs impacts et de suggérer des mesures d'atténuation adéquates. C'est dans ce contexte que des outils servant à évaluer rapidement les impacts de l'aide ont été développés.

2 LES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES RAPIDES

Afin d'opérationnaliser les exigences générales en matière environnementale et d'atténuer les impacts dans les processus de gestion de crises, les principaux acteurs de l'aide humanitaire ont mis en place des outils d'évaluations environnementales rapides. Les méthodologies utilisées ont des points communs avec les processus d'ÉIE. Cependant, avant de comparer ces deux processus distincts, il est essentiel de comparer les différents guides méthodologiques associés aux REA et d'identifier les similarités et différences majeures de ceux-ci.

Le présent chapitre analyse et compare trois guides méthodologiques utilisés pour effectuer des REA sur la base de leurs méthodes, leurs techniques et leurs outils. L'origine de ces guides est essentielle pour la crédibilité de l'étude, car l'analyse de ces trois processus permet d'obtenir une vision d'ensemble des différentes méthodes que les acteurs, soit les ONG (*CARE International*), les organismes internationaux gouvernementaux (le HRC, le BCAH et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)) et les chaires de recherche (*Aon Benfield UCL Hazard Research Centre*) mettent en place. Des extraits de ces guides sont présentés en annexes 2 à 8.

En contrepartie, aucun guide méthodologique n'a été recensé du côté des agences nationales (comme USAID et l'ACDI) ou du côté de la Croix-Rouge

2.1 Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters

Le *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters* est un guide méthodologique de REA développé par *CARE International* et par l'*Aon Benfield UCL Hazard Research Centre* permettant d'évaluer les impacts environnementaux en situation de désastres. Cette méthode propose une évaluation subjective de l'environnement, qui requiert de 9 h à plus de trois jours pour être complété, et qui nécessite idéalement une équipe de 10 à 12 personnes (Kelly, 2005a). Rédigé pour des situations générales, ce guide est utilisé par plusieurs organismes : USAID, dans le cadre de ses projets en Afrique, y fait mention dans des circonstances de désastres et de réponses humanitaires (USAID, 2009).

2.1.1 Planification

La planification de la REA, selon ce guide consiste à organiser l'équipe et à choisir un coordonnateur, à récupérer des informations de base, à décider les échelles d'analyse

pour l'utilisation de grilles de contrôle (voir section 2.1.2), ainsi qu'à décider de la profondeur de l'analyse (Kelly, 2005a).

2.1.2 Processus

Le processus de REA est divisé en quatre grands modules. Le premier module vise à collecter l'information au niveau de l'organisation même. Le second module a pour objectif de collecter l'information directement sur le terrain, en obtenant l'avis des déplacés sur les mêmes points que ceux étudiés par l'organisation, et le troisième module a pour objectif de résumer et de synthétiser l'information recueillie. La dernière phase consiste en une grille d'achats responsables (*Id.*). Celle-ci ne fera pas l'objet de l'analyse compte tenu de son détachement avec les autres, et ce, malgré son importance dans l'action humanitaire. Afin de mieux comprendre le processus suivant, la méthodologie présentée par CARE International et par l'Aon Benfield UCL Hazard Research Centre peut se résumer par la figure 2.1.

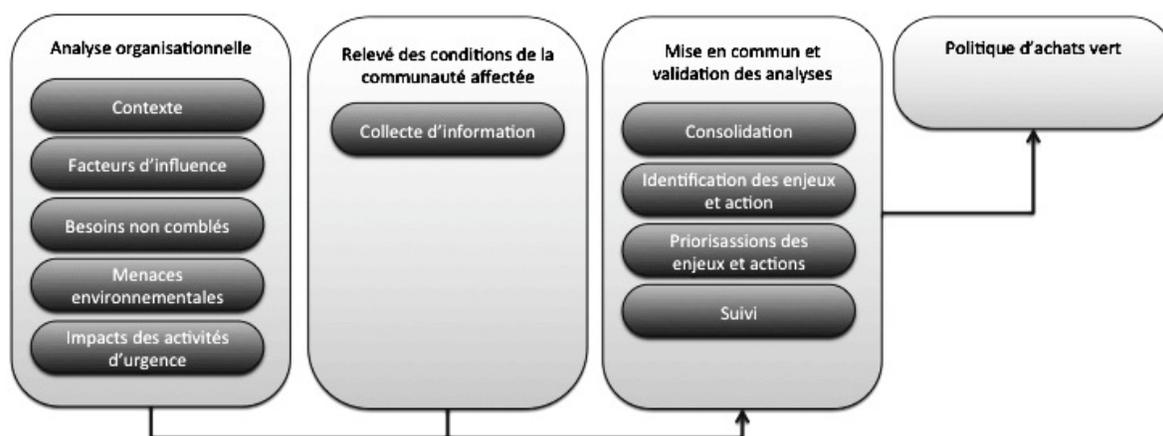


Figure 2.1 - Processus de REA selon CARE, modifiée de Kelly (2005a).

Les outils utilisés dans chacune de ces phases et de ces étapes sont des listes de contrôle. Ces listes sont assez simples et peuvent généralement être répondues par oui ou non, ce qui allège beaucoup le travail d'analyse (*Id.*).

Première phase : analyse organisationnelle

La première phase consiste en une analyse au niveau des organisations et est divisée en cinq étapes. La première étape de cette phase se concentre sur le contexte de la crise.

Elle tente d'identifier, entre autres, le nombre et les caractéristiques des déplacés, les caractéristiques générales de l'environnement et les organismes pouvant apporter leur soutien à l'action humanitaire (*Id.*).

La seconde étape concerne les facteurs influençant les impacts environnementaux. Elle vise à identifier les principales menaces qui pourraient favoriser une dégradation de l'environnement. Ces menaces sont : la population élevée, le temps passé depuis le début de la crise, la concentration de la population, la distance entre le lieu d'accueil et l'origine de la crise, le manque de règles sur l'utilisation des ressources, les faibles capacités des dirigeants locaux, le manque d'autosuffisance des réfugiés, le manque de ressources, la solidarité sociale, la faible capacité de l'écosystème à absorber les déchets et sa faible capacité de résilience. Pour chacun de ces critères, la liste de contrôle permettra à l'analyste d'évaluer si le risque est élevé, moyen ou faible (*Id.*). Un extrait de cette liste est disponible en annexe 3.

La troisième étape analyse les diverses menaces environnementales liées à la crise, comme celles relatives aux sécheresses, aux tremblements de terre et aux conflits armés. Cette étape vise également à déterminer quelles sont les priorités environnementales face à ces menaces (*Id.*). Un extrait de la liste de contrôle de cette étape est disponible en annexe 5.

La quatrième étape se concentre sur les besoins de base non comblés, qui représentent des risques de dégradation des ressources par les populations affectées lorsque ces dernières tentent de subvenir à leurs besoins. Ces besoins comptent notamment la gestion des matières résiduelles, l'approvisionnement en eau et en ressources énergétiques et l'alimentation. Les exigences sont quantifiées selon les normes présentes dans le Projet Sphère (voir section 1.1.3) (*Id.*). Un extrait de la liste de contrôle de cette étape est disponible en annexe 6.

La dernière étape analyse les conséquences négatives sur l'environnement de l'action humanitaire. La liste y étant associée répertorie une série de questions concernant la présence ou non d'un impact dans chaque catégorie d'activités de réponse (*Id.*). Un extrait de cette liste est disponible en annexe 7.

Deuxième phase : relevé des conditions de la communauté affectée

La seconde phase est plus générale, et a comme objectif de venir compléter les informations obtenues lors de la première étape. Par la conduite de groupes de discussion ou de questionnaires, les responsables de la REA obtiennent les détails manquants concernant la communauté affectée, les conditions environnementales de la communauté, l'impact de la catastrophe sur la communauté, le niveau de capacité à combler les besoins de base ainsi que la vision du futur des membres de la communauté. Pour compléter cette analyse, des observations sur l'état sanitaire des lieux sont effectuées (*Id.*).

Troisième phase : mise en commun et validation des analyses

La troisième phase est la mise en commun et l'analyse de l'information. Les étapes consistent à consolider chacune des analyses effectuées dans l'ensemble des étapes des deux premières phases, à identifier et prioriser les secteurs et actions critiques. Et ultimement, assurer le suivi. Une méthodologie est proposée, mais aucune grille d'analyse n'a été élaborée pour la synthèse (*Id.*).

2.2 FRAME Toolkit

Le *FRAME Toolkit* est une série d'outils servant à évaluer et à assurer le suivi des questions environnementales dans les opérations du HCR liée aux réfugiés. Le module III a été développé spécifiquement pour effectuer des REA. Il a été rédigé par le HCR, en collaboration avec *CARE International* et incarne les efforts combinés d'une agence des Nations Unies et d'une ONG pour réduire les impacts de l'action humanitaire d'urgence. Le guide méthodologique présenté vise à évaluer l'environnement, de manière subjective, sur une période maximale de 72h, et requiert au minimum trois personnes. Dans le cadre du *FRAME Toolkit*, il est mentionné que le début de la REA doit être demandé par le HCR ou, du moins, doit lui être communiqué, ainsi qu'être communiqué aux principaux intervenants locaux et internationaux (HCR, 2009b).

2.2.1 Planification

La planification d'une REA, dans le cadre du *FRAME Toolkit*, débute par la formation d'une équipe. L'équipe qui procédera à l'évaluation environnementale est composée de trois personnes minimalement : un représentant d'une organisation locale, un représentant local, idéalement un réfugié, et un représentant de l'aide humanitaire (*Id.*).

Avant de démarrer l'étude, il est important de procéder à une collecte d'informations sommaire. Cette collecte d'information tente de rassembler les informations pertinentes à l'évaluation environnementale : l'état initial de l'environnement, l'organisation sociale et institutionnelle de la zone affectée, les projets de conservation et de développement et des cartes à échelle 1 : 50 000 et 1 : 25 000 fournissant des informations sur la topographie et la localisation des infrastructures et des ressources naturelles. Le guide fournit une série de ressources Internet pouvant aider l'équipe à préparer et documenter l'évaluation environnementale (*Id.*).

2.2.2 Processus

La méthodologie de REA proposée par le HCR dans le *FRAME Toolkit* est divisée en cinq étapes. Les outils utilisés pour ces cinq étapes sont des listes de contrôles qui sont, dans le cas des quatre premières listes, résumées en un cours tableau qui sera réutilisé pour la cinquième liste. Celles-ci identifient les priorités d'intervention et les actions à mener suite à cette analyse. Ces listes sont généralement qualitatives, ou graduées permettant une évaluation rapide de la situation. De plus, elles sont bien détaillées : on y trouve l'implication environnementale de chacun des critères d'analyse expliquant pourquoi le facteur est important. Le processus est organisé au sein de la figure 2.2.

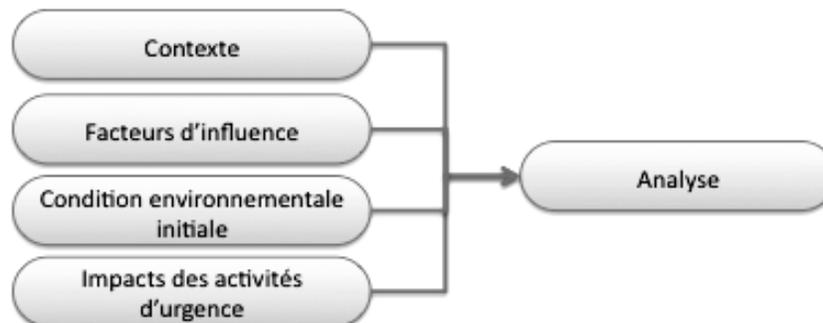


Figure 2.2 - Processus de REA selon le *FRAME toolkit*

La première liste de contrôle se concentre sur le cadre général de la crise, comme dans le cas de la première méthode étudiée. Certaines différences existent, notamment en ce qui concerne l'ajout de critères d'analyse concernant, entre autres, les biomes présents et des données concernant le climat (*Id.*). Un extrait de cette liste de contrôle est présenté en annexe 2.

La seconde liste vise à évaluer les facteurs d'influence susceptibles d'entraîner une détérioration de l'environnement. Elle est, pour sa part, quasi identique à celle du premier guide méthodologique, à quelques différences près. La méthode d'analyse est également la même, c'est-à-dire une évaluation sommaire sur le degré d'influence des facteurs (*Id.*).

La troisième liste vise à définir la situation environnementale initiale. Cette liste décrit les éléments de l'environnement, comme la végétation, la faune, l'eau et le sol, leur condition, leur utilisation, la force du contrôle local, le degré de menace associé ainsi que leurs valeurs économique et culturelle (*Id.*). Un extrait de cette liste de contrôle est présenté en annexe 4.

La quatrième liste évalue les conséquences négatives de l'action humanitaire sur l'environnement. Les impacts analysés sont pratiquement les mêmes qu'à la cinquième étape de la méthodologie précédente. Cependant, la méthode d'analyse est différente puisque les critères à l'étude sont la sévérité, la permanence, l'étendue, la fréquence et l'urgence de l'impact (*Id.*).

La dernière liste consiste en une synthèse des quatre premières listes. Cette analyse permet d'établir les priorités d'intervention et proposer des mesures d'atténuation aux impacts de l'action humanitaire.

Cette méthodologie peut donc se résumer ainsi : considérer le cadre de l'intervention, les principales menaces, le milieu d'accueil et l'intervention humanitaire afin d'établir des modifications à l'action humanitaire (*Id.*). Un extrait de cette liste de contrôle est présenté en annexe 8.

Pour obtenir l'information afin de compléter ces grilles, la principale technique proposée est de discuter avec des intervenants clés : les femmes, qui s'occupent généralement d'aller chercher de l'eau et du bois, les hommes, qui sont responsables de la gestion agricole, les personnes âgées, afin de connaître l'historique de l'utilisation des ressources, et les populations nomades, qui possèdent généralement une bonne connaissance de l'environnement. Évidemment, ces données serviront de complément à l'information recueillie lors de la phase de préparation (*Id.*).

2.3 Rapid Assessment and Development of an Environmental Action Plan

Le guide *Rapid Assessment and Development of an Environmental Action Plan* (RADEAP) est un guide développé conjointement par deux organismes de la structure des Nations unies : le BCAH, au sein du Secrétariat des Nations unies, et le PNUE. Ce guide vise à réduire les impacts des camps de déplacés internes sur l'environnement, par une évaluation environnementale et la mise en place d'un plan d'action associé. L'analyse requiert une équipe de quatre à cinq personnes, et peut être complétée en 48 à 72 h (PNUE/BCAH, s.d.). Afin de valider le guide méthodologique, il a été testé sur des camps de déplacés soudanais au Darfour (*Id.*).

Cette méthodologie se différencie des deux précédentes en ce qui a trait à deux points fondamentaux. Premièrement, elle ne vise pas à réduire des impacts potentiels, mais des impacts réels, puisqu'il est spécifié qu'elle évalue les impacts connus de l'action humanitaire et non les impacts appréhendés (*Id.*). Deuxièmement, elle vise directement la mise sur pied d'un plan d'action. Cet élément constitue la seconde phase qui ne sera pas analysée dans la présente étude (*Id.*). Cependant, malgré ces deux différences, ce guide méthodologique reste comparable aux deux autres, compte tenu de ses objectifs et ses méthodes (*Id.*).

2.3.1 Processus

La méthodologie proposée est la plus courte de celles analysées dans le présent essai. Elle est divisée en quatre étapes, présentées en figure 2.3. Chacune des étapes peut être complétée par une grille d'analyse fournie au sein du guide méthodologique (*Id.*).

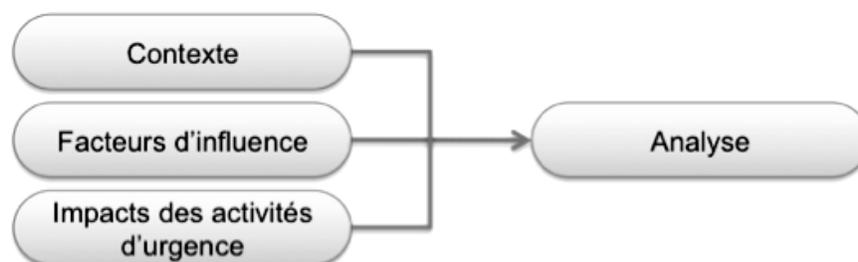


Figure 2.3 - Processus de REA selon le RADEAP

La première grille, comme pour les deux premières analyses, sert à identifier la situation et les intervenants. La grille est également similaire à celle des deux autres outils d'analyse : elle identifie les événements, les acteurs et les déplacés, et les stratégies d'interventions (*Id.*).

La seconde grille étudie les facteurs d'influence pouvant dégrader la situation environnementale. Cette fiche se distingue de celles des deux autres méthodologies par l'inclusion de plusieurs considérations sur les besoins des déplacés, à la manière de la fiche 4 du *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters (Id.)*.

La troisième grille évalue l'impact environnemental de la réponse des organismes humanitaires. La fiche est en fait une reprise intégrale de la quatrième étape du processus de REA selon le *FRAME Toolkit (Id.)*.

La dernière grille consiste en l'analyse générale de la situation. Comme pour le REA selon le *FRAME Toolkit*, elle utilise les différentes fiches précédemment remplies pour identifier les principaux impacts émanant de la situation, de la situation des déplacés et de l'action humanitaire. Cette méthodologie d'analyse, qui constitue la première phase d'intervention, ne vise cependant pas la mise sur pied de recommandations. L'action sera plutôt développée dans un plan d'action qui sera mis sur pied dans une seconde phase (*Id.*). Comme il en a été question, cette seconde phase n'est pas analysée dans le présent document.

2.4 Analyse comparative

Après avoir présenté les différentes méthodologies à l'étude, la présente section compare leurs méthodes, leurs outils et leurs techniques. Cette analyse comparative a pour objectif de déterminer les similarités, et les différences des REA et de développer un modèle type des aspects généralement traités par une REA.

2.4.1 Comparaison des méthodes

Les méthodologies des trois modèles de REA sont relativement similaires. Il est possible d'y retrouver une synthèse de celles-ci au tableau 2.1, qui présente également les listes de contrôle utilisées à chacune des étapes.

Tableau 2.1 - Méthodologies des différentes étapes de REA

| | <i>Guidelines for REIA in disasters</i> | <i>FRAME Toolkit</i> | RADEAP |
|--|---|----------------------|--|
| Contexte | Liste 1 | Liste 1 | Liste 1 |
| Facteurs d'influence | Liste 2 | Liste 2 | Liste 2 |
| Conditions environnementales | | Liste 3 | |
| Menaces environnementales | Liste 3 | | |
| Besoins non comblés | Liste 4 | | Information traitée dans la fiche 2 |
| Impact des activités humanitaires | Liste 5 | Liste 4 | Liste 3 |
| Synthèse et analyse | Méthodologie expliquée | Liste 5 | Liste 4 |

Dans les trois cas, l'étude commence par une description de la situation, et dans les trois cas, l'étude se termine par une synthèse de l'information recueillie et la création de recommandations ou d'un plan d'action.

Les deux autres étapes communes aux trois méthodologies sont l'analyse des facteurs d'influence, qui analyse les facteurs liés à la catastrophe et aux migrations susceptibles de dégrader l'environnement, et celle des impacts de l'activité humanitaires. Il est donc possible de constater la double analyse effectuée par les REA : l'impact des migrations sur l'environnement et l'impact de la gestion des migrations sur l'environnement.

Les autres étapes présentées sont propres à des méthodologies spécifiques. La première est l'analyse du contexte environnemental initial, qui agit à titre d'analyse du milieu. Pour connaître le milieu qui sera affecté, ses sensibilités et les opportunités qu'il fournit, cette étape peut sembler nécessaire. Pourtant, elle n'est présente que dans le *FRAME Toolkit*.

La seconde étape spécifique à une méthodologie est celle des menaces environnementales qui concerne plus particulièrement les migrations causées par des désastres naturels. Dans les méthodologies développées au sein du *FRAME Toolkit* et du RADEAP, qui s'adresse respectivement aux actions sur les réfugiés et les déplacés internes, on n'en fait pas mention, puisqu'elle analyse spécifiquement les impacts causés par les camps. Cependant, dans le cas du *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters*, on y fait mention, compte tenu des enjeux environnementaux liés aux désastres naturels.

La dernière étape est celle de l'analyse des besoins non comblés par les organismes humanitaires. Dans les deux cas où cette information est traitée, les exigences du Projet Sphère sont utilisées comme indicateurs de performance.

2.4.2 Comparaison des techniques

En plus des méthodes, il faut s'interroger sur les techniques utilisées dans ces trois guides. Les méthodes proposées ont des variantes en ce qui concerne la collecte de l'information et en ce qui concerne la technique d'analyse.

Dans les trois guides méthodologiques, l'information est collectée par revue documentaire, par entrevue avec les populations ou par observations. Cependant, l'approche par entrevue est différente selon la méthode utilisée. Dans les deux derniers guides étudiés, les entrevues visaient à compléter l'information manquante ou se substituer à l'information documentaire. Dans le cas du *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters*, l'approche face aux entrevues est, en plus de la compléter, de trianguler l'information recueillie ou de l'actualiser.

La deuxième différence, en regard des techniques utilisées, est à l'étape d'analyse des résultats. Dans le cas du RADEAP et du *FRAME Toolkit*, l'analyse était effectuée au moyen d'une liste de contrôle. Cependant, le *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters* présente encore une fois une différence en effectuant l'analyse au moyen d'une série d'étapes méthodologiques et non d'un outil à proprement parler.

Une troisième différence se présente également au niveau des mesures d'atténuations proposées. *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters* proposait des mesures d'atténuation génériques tout au long des grilles d'analyse pour orienter le meneur de la REA, alors que cette pratique est largement minimisée dans les deux autres guides.

2.4.3 Comparaison des outils

Enfin, outre les méthodes et techniques, les guides méthodologiques sont comparables au niveau de leurs outils. Une des caractéristiques communes aux différents guides est l'utilisation de listes de contrôle. Celles-ci servent généralement à guider l'analyste grâce à des questions faciles et simples à répondre. Bien qu'elles partagent plusieurs similarités, les listes utilisées dans des étapes similaires peuvent présenter certaines différences.

La première étape, celle de la description du contexte, utilise des fiches qualitatives similaires d'une méthodologie à une autre. Celles-ci sont descriptives et ne visent pas l'analyse, mais l'identification d'informations factuelles. Elles laissent néanmoins une place afin d'identifier les problèmes évidents.

La seconde étape, celle des facteurs d'influence, est également effectuée par l'utilisation d'une fiche. Dans le cas du RADEAP, une forme interrogative est utilisée, en posant des questions sur les principaux enjeux. De plus, tel que mentionné précédemment, les besoins non comblés sont abordés. Pour les deux autres fiches, sont proposés des grilles offrant une liste de problèmes potentiels qu'il faut évaluer sur une échelle selon laquelle la dégradation environnementale de chacun des aspects peut apporter est basse, moyenne ou élevée.

La troisième grille partagée par les différentes méthodologies est celle des impacts de l'activité humanitaire. Pour le RADEAP et le *FRAME Toolkit*, la même grille est utilisée et évalue différents paramètres : la sévérité, la permanence, l'étendue, la probabilité d'occurrence et l'urgence afin de déterminer les actions ayant le plus d'impacts. Chacun de ces paramètres doit être pondéré sur une échelle le caractérisant comme faible, moyen ou élevé. Cependant, le *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters* évalue directement si l'activité est planifiée, puis analyse chaque activité par des questions à réponses brèves. Des mesures d'atténuation pour chacune des activités sont également proposées.

Enfin, à l'étape d'analyser les informations recueillies, bien *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters* n'en propose pas, les deux autres utilisent des grilles de contrôle similaire. Dans ces cas, la grille regroupe les impacts majeurs identifiés par chacune des autres grilles et on suggère des axes à privilégier ainsi que des recommandations.

2.4.4 Synthèse de la comparaison

Pour synthétiser l'analyse effectuée, les guides méthodologiques utilisés présentent de nombreuses similarités, ce qui suggère que les uns aient inspiré la rédaction d'autres (en particulier pour le *FRAME Toolkit* et le *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters* qui ont, les deux, été développés en collaboration avec *CARE International*).

En prenant une vue d'ensemble, il est possible d'affirmer que le *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters* est le plus complet, mais également le plus ardu à lire : il présente davantage de démarches méthodologiques et plus d'axes d'analyse, en plus d'avoir une méthodologie spécifique à la collecte de donnée par entrevues. Le guide le moins complet est le RADEAP, ayant moins d'étapes d'analyse que les autres. Cette différence influe sur l'efficacité de l'analyse, mais également sur le temps requis pour compléter la REA.

De plus, les différents guides méthodologiques, malgré leurs différences, ont plusieurs points en commun. À titre d'exemples, les exigences du Projet Sphère, qui sont utilisées systématiquement lors de l'analyse des risques liés aux besoins de base non comblés ou encore le fait que les REA sont réalisés sur une période d'environ 72h dans les trois cas.

Enfin, des trois méthodologies utilisées, une seule, le *FRAME Toolkit* s'attarde spécifiquement à l'environnement d'accueil qui peut, dans certains cas, être fragile.

Pour conclure ce chapitre, les différentes méthodologies présentent des similarités et différences, cependant dans l'ensemble les facteurs d'analyse sont relativement similaires et présentés dans une même séquence d'analyse. De plus, l'utilisation de grilles de contrôle facilite la compréhension et guide les personnes ne possédant pas de compétence particulière en gestion environnementale.

Ces méthodologies permettent de développer un modèle type qui aide à mieux comprendre les REA en considérant ce qu'elles évaluent : la situation et son contexte, les facteurs d'influence, l'environnement d'accueil, les menaces environnementales, les besoins des populations et la dégradation causés par l'action humanitaire elle-même. À chacun de ces volets d'analyse sont proposées des mesures d'atténuation. Ce modèle est présenté en figure 2.4. Ces diverses étapes s'effectuent à l'aide de listes de contrôle et l'analyse s'effectue en environ 72h.

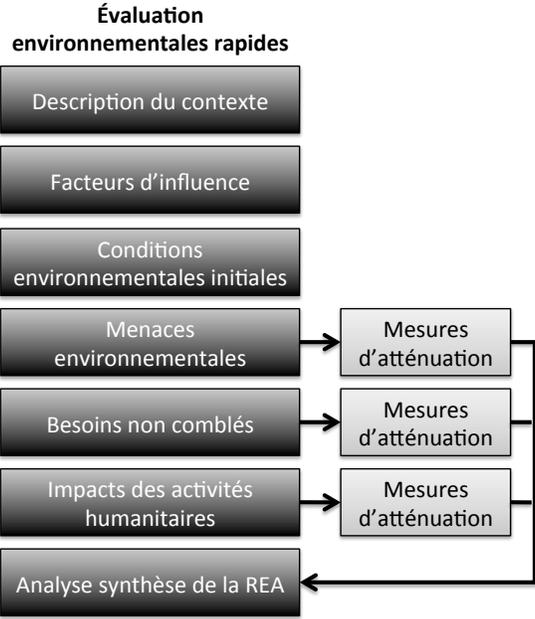


Figure 2.4 - Modèle type d'une REA

La comparaison de ce modèle avec une évaluation d'impacts, typiquement utilisée dans le cadre de projets de grande envergure, est cependant nécessaire pour évaluer les lacunes de ces guides méthodologiques.

3 ÉIE DE PROJETS ET REA

Les ÉIE peuvent être définies comme des « processus d'examen et de négociation de l'ensemble des conséquences d'un projet [...] sur les multiples éléments (naturels et humain) de son milieu d'insertion » (Leduc et Raymond, 2000, pp. 26-27). Les REA possèdent également ces objectifs, mais intègrent le souci de la rapidité. Ces dernières sont cependant limitées par le manque de données, l'accès géographique souvent difficile et des réalités politiques souvent complexes, à l'instar des ÉIE effectuées dans les pays en développement (Gauthier-Hétu, 2008). L'influence de ces réalités sur la capacité à obtenir des informations de qualité vient modifier considérablement le processus d'évaluation d'impact.

En égard avec la comparaison effectuée au chapitre précédent, il a été possible de dégager des caractéristiques communes à celles-ci et de développer un modèle type de ce processus. Compte tenu des similarités dans leurs processus et leurs objectifs, les REA et les ÉIE peuvent être comparées afin d'en dégager des différences et des similarités. Pour effectuer cette comparaison, le présent chapitre présentera le processus d'ÉIE, puis présentera ensuite les différentes étapes des REA en fonction de celles de l'ÉIE. Enfin, ce chapitre identifiera les principales différences entre les deux processus. Cette analyse se concentrera donc sur les étapes des deux processus, et non sur la profondeur de l'analyse effectuée dans les REA.

3.1 L'évaluation d'impacts environnementaux

Les processus d'ÉIE existent depuis près de cinquante ans (*Id.*). Les divers processus identifiés dans la littérature présentent de nombreuses similarités de par le grand nombre d'expériences de ce type, et ce, malgré des différences terminologiques. Cette section vise à présenter la démarche d'ÉIE généralement acceptée et à analyser cette dernière dans l'optique de la comparer avec celle des REA.

3.1.1 Processus

Le processus d'ÉIE est une séquence de dix étapes permettant une réduction successive des impacts d'un projet. La première étape de ce processus est de justifier l'existence du projet à l'étude. Il faut donc définir l'action la plus appropriée, parmi des solutions

alternatives qui existent. Cette description doit prendre en compte les infrastructures nécessaires, mais également les solutions alternatives au projet (HCR, 2009a).

La seconde étape est l'évaluation préliminaire (ou *screening*) qui sert à évaluer l'obligation légale entourant la tenue d'une étude d'impacts. Cette étape est conduite différemment en fonction de la législation étatique applicable. Dans le présent cadre d'analyse, cette étape n'est cependant pas pertinente, pour deux raisons. Premièrement, les critères d'évaluation pour juger de l'assujettissement diffèrent d'une législation à l'autre. Deuxièmement, dans le cas des REA, il ne s'agit pas d'une obligation légale, mais d'un processus interne provenant du promoteur, dans ce cas l'organisme humanitaire.

La troisième étape est le cadrage du projet qui permet de déterminer les « enjeux qui ont de l'importance [pour les parties prenantes] dans les décisions relatives au projet », et ce, tôt dans le cycle du projet (Réseau d'expertise E7, 1997, p. 10). Les principaux objectifs de cette étape sont d'assurer qu'aucun des impacts appréhendés d'importance n'a été oublié, que l'information disponible est identifiée et que les opinions des parties prenantes ont été considérées (HCR, 2009a).

La quatrième étape d'une ÉIE consiste en la description du milieu récepteur. Cette description est généralement établie par une directive émise par l'organisme qui exige la tenue de l'évaluation d'impacts (Réseau d'expertise E7, 1997; MDDEP, 2002). Dans la majorité des cas, ces conditions sont celles existantes au moment où est effectuée l'évaluation des impacts environnementaux. Il est à noter que cela n'est pas systématiquement le cas, car les conditions peuvent changer avec le temps (HCR, 2009a). L'importance de cette étape est d'« exposer les relations et interactions entre les différentes composantes du milieu, de façon à permettre de délimiter les écosystèmes à potentiel élevé ou présentant un intérêt particulier » (MDDEP, 2002).

La cinquième étape délimite des variantes du projet. Une route, par exemple, peut posséder plusieurs tracés qui mèneront d'un point d'origine à une destination. L'ÉIE doit présenter les variantes les plus pertinentes qui serviront à l'analyse ultérieure (MDDEP, 2002). Ces diverses options sont similaires aux alternatives, mais à une échelle plus restreinte.

La sixième étape identifie des impacts causés par le projet en question. Celle-ci permet de comprendre les éléments de l'environnement qui seront impactés par le projet. Elle permet

également d'avoir une vision d'ensemble des différents impacts potentiels, positifs et négatifs, du projet et de prévoir l'état de l'environnement suite à la réalisation de ce dernier (Réseau d'expertise E7, 1997).

La septième est l'étape qui vise à évaluer ces divers impacts pour identifier ceux qui sont considérés comme les plus importants (HCR, 2009a). Ceci s'effectue en pondérant les divers impacts sur la base de leur étendue, leur fréquence, leur durabilité ou leur intensité (MDDEP, 2002).

La huitième étape de l'ÉIE a pour objectif de sélectionner, considérant les impacts identifiés, la variante optimale parmi les variantes identifiées en cinquième étape (Réseau d'expertise E7, 1997).

La neuvième étape d'une ÉIE consiste à déterminer des mesures d'atténuation au projet. Ces mesures visent à réduire partiellement ou totalement les impacts liés à un projet (Leduc et Raymond, 2000). Ces mesures ont des formes variées. Elles peuvent être liées à la modification des plans, dans la conception, par l'utilisation d'équipement moins dommageable pour l'environnement ou par les changements dans les processus de gestion (Réseau d'expertise E7, 1997). Les impacts résiduels qui ne peuvent être atténués sont généralement compensés.

Enfin, la dernière étape d'une ÉIE vise à déterminer les mesures de surveillance et de suivi qui s'effectueront après l'acceptation du projet. Elles consistent à préparer la surveillance de la réalisation du projet pour s'assurer que les engagements pris lors de la rédaction de l'ÉIE sont respectés et à observer l'évolution de l'environnement pour évaluer si les mesures d'atténuation ont bien fonctionné et si les impacts ont bien été anticipés. C'est également à cette étape que sont déterminées les mesures d'urgence et la gestion des risques (Réseau d'expertise E7, 1997).

3.1.2 Analyse du processus d'ÉIE

L'évaluation des impacts environnementaux est un processus systématique de réduction des impacts qui débute dès la définition du besoin, c'est-à-dire avant même la définition du projet. Les responsables de l'évaluation d'impact auront donc à diminuer de manière successive les impacts en se posant la question suivante : compte tenu des enjeux, y a-t-il une façon plus acceptable de répondre au besoin identifié?

Cette réduction est effectuée à des étapes clés comme l'illustre la figure 3.1. Cela commence par le choix du projet, puis à l'analyse et au choix des variantes du projet, pour culminer vers des mesures prises pour atténuer les impacts potentiels, puis compenser les impacts résiduels.

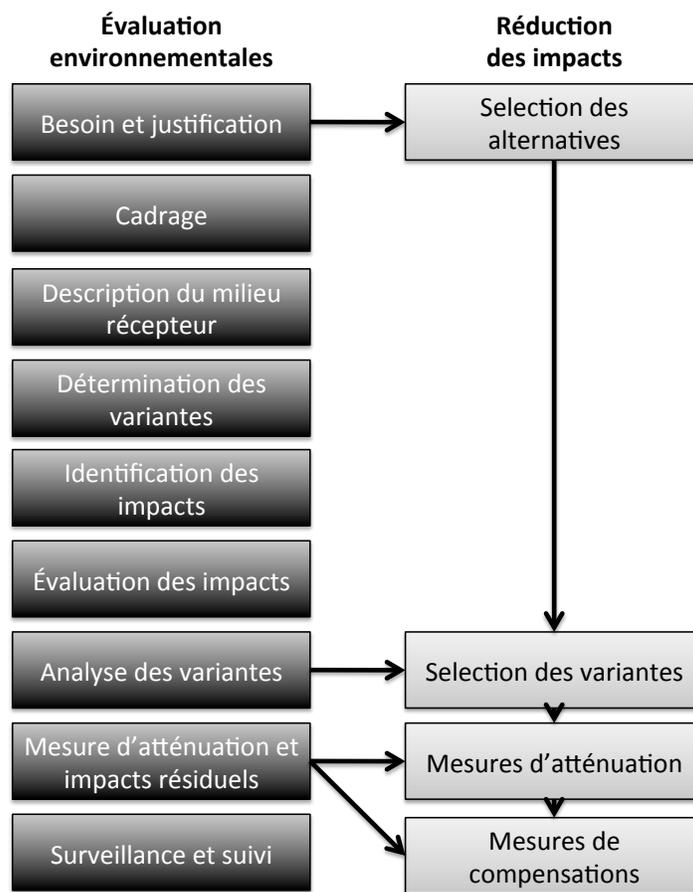


Figure 3.1 - Réduction systématique des impacts aux diverses étapes d'une ÉIE

En somme, le processus d'évaluation des impacts environnementaux se présente comme une remise en question d'un projet, d'une échelle macroscopique à une échelle microscopique, comme le présente la figure 3.1 ci-haut.

3.2 Similarités entre la REA et l'ÉIE

L'ÉIE présentée en section 3.1 est comparable aux REA présentées en chapitre 2. À ce titre, il est possible de mettre en relation les différentes étapes d'une REA et celles d'une ÉIE qui partagent les mêmes objectifs pour en faire ressortir les similarités.

3.2.1 Description du contexte

La première étape des REA étudiées est la description du contexte, qui vise à présenter la situation à laquelle l'aide humanitaire répond. Elle présente les principaux enjeux, les causes et les conséquences de l'évènement catastrophique, les préoccupations des habitants et les principaux acteurs du secteur.

Ces divers éléments sont comparables à l'étape de description du besoin et de justification du projet qui permet de décrire les composantes d'un projet, mais aussi sa nécessité. Elle correspond également à l'étape de cadrage dans la mesure où l'on tente de recenser les besoins et les enjeux qu'ont les divers acteurs.

Enfin, à cette étape, certains processus de REA vont également tenter d'identifier des enjeux et les sites d'importance écologique et historique, ce qui relève plutôt des phases de cadrage et description du milieu récepteur.

3.2.2 Facteurs d'influence

Les facteurs d'influence sont des risques de dégradation possible de l'environnement due à l'avènement d'une catastrophe. Par exemple, une haute densité de population, ou une grande distance entre le lieu d'accueil et l'origine des déplacés présente des risques de dégradation accrue de l'environnement.

Au sein des processus de REA, cette étape vise à définir les enjeux liés au flux de population, comme le fait l'étape de cadrage d'un projet dans une ÉIE.

3.2.3 Condition environnementale initiale

La description de la condition environnementale initiale est une des étapes qui n'est présente que dans la méthodologie de REA du *FRAME Toolkit*. Elle consiste, comme nous l'avons mentionné en section 2.2, à décrire les principaux éléments du milieu entourant l'action humanitaire pour connaître les faiblesses de celui-ci et mieux orienter son action.

En comparaison avec les processus d'ÉIE, la présentation de la condition environnementale initiale correspond sommairement à l'étape de la description du milieu récepteur qui recense les principales caractéristiques environnementales de la zone affectée.

3.2.4 Menaces environnementales

La description des menaces environnementales permet d'anticiper les risques qui pourraient, dans des conditions particulières, influencer l'état de l'environnement. Dans certaines catastrophes naturelles par exemple, une inondation, à la suite d'un tremblement de terre, pourrait laisser des produits chimiques se disperser dans l'environnement. La REA permet donc d'identifier ces menaces, et de proposer des mesures d'atténuation.

Ceci est comparable, dans une ÉIE, à l'identification et à la caractérisation des impacts et des mesures d'atténuation spécifiques à un type d'impacts. Les impacts sont cependant, dans le cas d'une REA, identifiés préalablement et ne doivent qu'être pondérés. De la même manière, les impacts préalablement identifiés sont associés à des suggestions de mesures d'atténuation qui sont proposées dans la même grille.

3.2.5 Besoins non comblés

En ce qui a trait à l'aide humanitaire, les besoins non comblés constituent des menaces à l'environnement dans la situation où les populations peuvent, en tentant de répondre à leurs besoins, nuire à l'environnement.

Comme pour l'identification des menaces environnementales, les étapes similaires aux ÉIE sont l'identification des impacts et la proposition de mesures d'atténuation spécifiques aux besoins des populations. De plus, comme pour l'étape précédente, la grille utilisée propose une liste de divers impacts appréhendés.

3.2.6 Impacts des activités humanitaires

Les activités humanitaires peuvent avoir des impacts environnementaux. Les REA prévoient en outre l'identification de ces impacts et suggèrent des mesures d'atténuation.

Comme pour les deux dernières sections, les étapes similaires aux ÉIE sont l'identification des impacts et la proposition de mesures d'atténuation spécifiques aux actions humanitaires. De plus, comme pour les deux autres étapes, les grilles guident l'analyse effectuée en proposant divers impacts appréhendés.

3.2.7 Analyse synthèse

Enfin, à la suite de l'identification des impacts dans les trois dernières sections, les REA se concluent par une analyse synthèse. Les impacts identifiés sont donc ordonnés pour permettre de choisir les actions à prioriser. C'est à cette étape que se réalise la réelle priorisation des impacts, les choix sur les mesures d'atténuation à effectuer en priorité et des actions à privilégier.

En comparaison avec les ÉIE, cette étape est similaire à l'évaluation des impacts et à l'application de mesures d'atténuation. C'est en effet à cette étape que s'effectue la sélection des impacts significatifs sur lesquels il faut agir. De plus, une des méthodologies, celle du *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters* propose d'instaurer des mesures de suivi.

La figure 3.2 résume ces similarités en reliant les étapes d'une REA présentées en figure 2.4 aux étapes d'une ÉIE présentées en figure 3.1. Les flèches pleines représentent des similarités directes entre les étapes de l'ÉIE et celle de la REA, alors que les flèches pointillées représentent des similarités pour certains des guides étudiés.

La figure met également en lumière une similarité importante : la séquence de réflexion et l'ordre des étapes entre une REA et une ÉIE sont les mêmes. Il n'en demeure pas moins que cette comparaison permet également d'identifier des différences entre les deux processus.

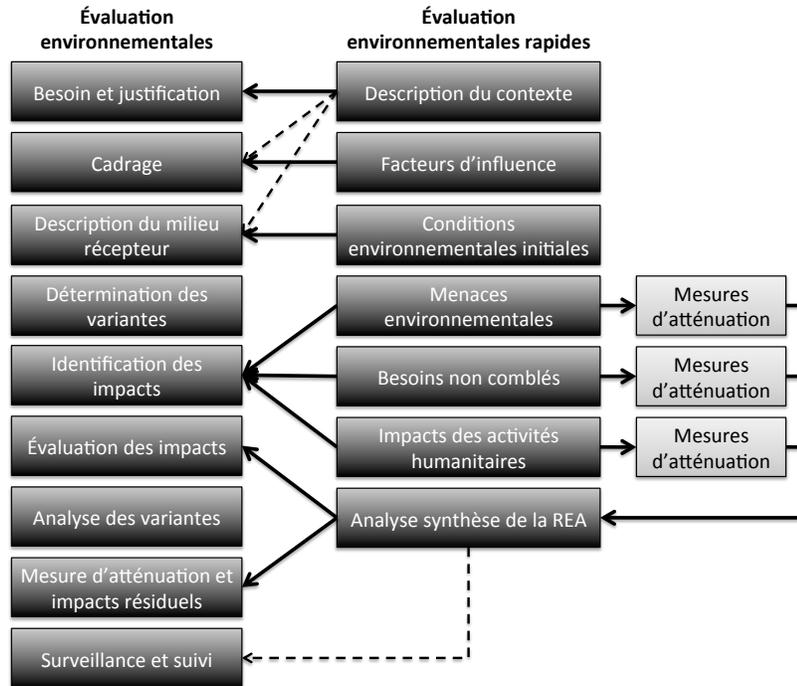


Figure 3.2 - Relations entre le processus d'ÉIE et de REA

3.3 Différences entre la REA et l'ÉIE

La figure 3.2 présente, outre les similarités, l'existence de différences dans les méthodes entre ces deux processus. De plus, d'autres différences proviennent des outils et des techniques utilisés pour réaliser les étapes de ces processus. L'identification de ces différences est essentielle pour effectuer une analyse critique du processus de REA dans la mesure où la volonté d'effectuer rapidement et de simplifier le processus d'évaluation environnementale peut mener à des modifications de ce dernier, et, ainsi, entraîner des lacunes à l'analyse.

3.3.1 Absence d'alternatives et de variantes

Le premier constat soulevé par la comparaison entre les deux processus est l'absence des diverses étapes de sélection d'alternatives et de variantes du projet de champs de déplacés, qui constituent une réduction générale des impacts liés au projet en modifiant de manière importante le projet, contrairement aux mesures d'atténuations et de compensation qui s'attardent à des points précis.

La sélection géographique du projet, normalement effectuée par le choix d'une variante, n'est pas présente dans la REA. En effet, comme le démontre la figure 3.2, ni la présence des étapes de détermination des variantes, ni celle de l'analyse de variantes ne sont présentes, empêchant l'analyse de sélectionner une variante optimale au camp.

De plus, bien que la section de description du contexte d'une REA soit comparable à la section de description du besoin et de la justification du projet d'une ÉIE, elle ne décrit pas les solutions alternatives et les facteurs déterminants du choix analysé, comme le ferait une ÉIE. En ce sens, la réduction des impacts d'une REA ne se concentre que sur les actions à effectuer pour atténuer les impacts et non sur le choix des emplacements géographiques ou des solutions alternatives.

L'analyse des choix globaux est ainsi évacuée du cadre de la REA. En cela, il est possible de supposer que la remise en question du projet, selon l'angle d'analyse environnementale, est moins poussée. Ce raccourci est donc une manière d'économiser du temps, mais peut, dans une certaine mesure, nuire à l'analyse environnementale.

3.3.2 Absence de surveillance et suivi

Une autre constatation est l'absence des étapes de surveillance et de suivi, qui constituent l'opérationnalisation des mesures d'atténuation et la confrontation entre la prévision des impacts et la réalité.

En effet, sauf dans le cas du *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters*, aucune des méthodologies présentées ne propose d'effectuer une surveillance des travaux et un suivi des impacts. Ainsi, une fois réalisée, la REA est laissée à l'état de recommandation et non d'engagement, puisqu'aucune mesure n'est prise pour s'assurer de leur mise en place ce qui peut représenter une faiblesse importante de ce processus.

3.3.3 Évaluation guidée

Une différence qui existe entre l'ÉIE et la REA est dans le choix des outils d'analyse. Comme il a été mentionné précédemment, les étapes des REA sont effectuées en complétant des listes de contrôle, alors que les ÉIE sont sans outils. Ainsi, les outils requis sont choisis par les meneurs de ces dernières. Le choix dans les REA s'en trouve alors limité.

En ce sens, les meneurs des REA n'interviennent que dans le processus d'identification et n'ont qu'à suivre les étapes proposées par les outils présents pour effectuer une analyse. C'est l'un des facteurs qui augmentent la rapidité de l'analyse, puisque les grandes caractéristiques de l'environnement, les impacts généraux et les mesures d'atténuation sont préalablement suggérés.

De plus, comme l'analyse est guidée par la présence d'outils, des mesures d'atténuation peuvent être suggérées pour chacun des impacts dès son identification. Donc, avant même l'évaluation globale des impacts et l'identification des mesures d'atténuation prioritaires, des mesures d'atténuation sont suggérées pour chacun des impacts identifiés.

3.3.4 Absence de prise en compte du milieu

Une autre différence, qu'il est possible de constater en considérant les divers processus de REA, est que la prise en compte du milieu n'est pas effectuée dans la majorité des méthodologies proposées de REA.

En effet, si cette comparaison avec l'ÉIE a été effectuée entre un modèle type de REA et un modèle type d'ÉIE, il faut considérer que seul le *FRAME Toolkit* propose une méthode REA avec une analyse de conditions environnementales initiales.

L'absence de cette étape dans la majorité des REA a pour effet d'extraire directement l'évaluation de son contexte et de ne se concentrer que sur l'activité humanitaire. Ceci constitue donc une différence majeure avec les ÉIE pour la plupart des REA.

3.3.5 Sources utilisées

Enfin, une dernière différence provient des techniques de collecte de données. Les données utilisées par les REA proviennent principalement des banques de données existantes, d'observations rapides et de rencontres avec les populations locales, contrairement aux ÉIE qui effectuent également des analyses scientifiques et rigoureuses sur les divers aspects à l'étude, comme des inventaires fauniques et floristiques.

Par souci de temps, aucune analyse détaillée n'est effectuée au moment de l'identification des différents impacts d'après des collectes de données terrain, comme c'est le cas dans les ÉIE. En ce sens, la REA est réellement un outil d'analyse subjectif de réduction des

impacts, comme le mentionne le *FRAME Toolkit*, et non une démarche scientifique et objective (HCR, 2009b).

3.4 Synthèse de la comparaison

La dernière section du chapitre 3 présente une synthèse des deux sections précédentes, qui concernaient les similarités et les différences existant entre les ÉIE et les REA. Pour débiter, les principales similarités qui ont été identifiées sont dans les méthodes utilisées. En effet, les principales étapes d'une ÉIE ont un équivalent dans les REA et la séquence d'analyse est la même entre une ÉIE et une REA. Cependant, c'est grâce à l'identification des différences qu'il est possible de cibler les étapes devant être modifiées pour faciliter la tenue de l'évaluation environnementale en situation de crise humanitaire.

Certaines de ces différences émergent lors de la comparaison des méthodes utilisées, où certaines étapes sont laissées de côté pour augmenter la rapidité de l'analyse, ou pour diminuer les difficultés de celle-ci. Les principales différences résident cependant par la proposition d'outils qui sont inclus à même les guides méthodologiques de REA, alors qu'il n'y a pas d'outils préétablis au sein des processus d'ÉIE. L'évaluation s'en trouve alors guidée. Qui plus est, des différences sont notées en ce qui concerne la collecte de donnée par observation et par utilisation de données existantes plutôt que dans la collecte de données sur le terrain de manière scientifique.

La comparaison des diverses étapes permet d'identifier des faiblesses, qu'il faut cependant interpréter en fonction de leur contexte. En effet, dans certains cas, les alternatives et les variantes géographiques sont inexistantes. Dans de nombreux cas, les décisions ont déjà été prises et les camps de déplacés ont été implantés avant la tenue de la REA alors que dans d'autres situations le choix de l'emplacement est limité par des impératifs politiques (PNUE/BCAH, s.d.).

L'absence de la surveillance et du suivi des REA peut également être justifiée par la tenue, après les REA, d'une ÉIE de plus grande envergure. À ce titre, *FRAME Toolkit* mentionne que les résultats d'une REA pourront servir d'une base pour la tenue d'une ÉIE ultérieure. En ce sens, la suite d'une REA n'est pas la surveillance de ces résultats, mais une éventuelle ÉIE (HCR, 2009b).

En conclusion, les REA sont similaires aux ÉIE, mais possèdent des différences qui peuvent poser des problèmes de rigueur compte tenu du contexte. Cependant, la REA ne remplace pas l'ÉIE, mais s'adapte de cette dernière en attendant que les ressources et le temps soient plus disponibles. Cela s'inscrit dans l'optique où il faut considérer l'environnement avant même l'implantation d'un camp de déplacés, et ce, dans des situations souvent précipitées (HCR, 2009b). En ce sens, une REA pourrait être comparée à un examen préalable selon la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. En effet, l'examen préalable, comme les REA, agit à titre d'examen général d'un projet, identifiant les besoins d'évaluation supplémentaire (ACÉE, 2010).

À la suite de ces constats méthodologiques, il devient alors primordial d'en évaluer l'application concrète et réelle.

4 ÉTUDES DE CAS

Le relevé des contenus proposés par les divers guides méthodologiques de REA et leur comparaison avec les démarches et les étapes utilisées lors de la réalisation d'ÉIE ont permis de dégager une vision critique des deux types d'évaluation environnementale. Cependant, l'analyse de l'application de ces guides méthodologiques à des situations réelles permet de juger de la pertinence des évaluations rapides, ainsi que des succès et des échecs rencontrés dans l'application des guides développés. Ce quatrième chapitre porte sur l'application des guides méthodologiques pour effectuer une REA. En cela, il vise à reconnaître dans quelle mesure les REA permettent d'identifier et de diminuer adéquatement les impacts de l'implantation et des opérations d'un camp dans une situation d'urgence. Le but est donc de déterminer si la méthodologie est adaptée à l'intervention humanitaire et d'évaluer si l'application des REA est efficace en situation de crise. À ces fins, l'analyse des cas de crises humanitaires présentées ci-après se veut sommaire.

Plus particulièrement, le présent chapitre analyse deux REA effectuées dans des contextes de crise. La première section étudiera la REA produite lors du conflit qui fait rage au Soudan depuis 2003. La seconde section étudie la REA conduite suite au tremblement de terre haïtien de 2010. Ces deux crises sont différentes puisque l'une survient en raison d'un conflit armé, alors que l'autre tire son origine d'un désastre naturel. Ces différences contextuelles permettront de se concentrer sur le processus des REA, plutôt que sur les impacts d'une cause en particulier. Suite à ces deux études de cas, il sera enfin possible de dégager des constats permettant d'enrichir la vision du cadre théorique dans le but d'améliorer son application concrète.

4.1 Déplacés du Darfour (2004)

Le Darfour est une région soudanaise ravagée par des conflits ethniques récurrents, qui ont atteint leurs paroxysmes en 2002 et 2003, se transformant ainsi en guerre civile et exigeant une réponse humanitaire (PNUE/BCAH, 2004). Les origines du conflit sont donc complexes, sur une trame de conflit ethnique, de génocide et de sécheresse (Radio-Canada, 2004). Cette situation a provoqué des déplacements de populations importants, et le nombre de déplacés internes en 2004 était estimé à 1,6 million (PNUE/BCAH, 2004).

Cette section est divisée en quatre sous-sections qui visent à présenter et analyser la REA effectuée dans le cadre de ce conflit armé. Premièrement, elle présentera la REA et ses origines. Deuxièmement, elle présentera l'évaluation environnementale effectuée dans cette dernière. Troisièmement, elle analysera les principales conclusions apportées par la REA. Enfin, elle tentera d'identifier les impacts réels subsistant après la REA.

Cette analyse est cependant limitée par la non-concordance de l'espace géographique. En effet, la REA couvrait l'aide d'une manière globale, ainsi que celle apportée plus spécifiquement à trois camps. Cependant, les données environnementales ultérieures, pour identifier l'impact résiduel, sont applicables à l'ensemble des camps.

4.1.1 Présentation de la REA

La REA du Darfour a été développée par Charles Kelly, auteur du *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters*. Il a été appuyé dans sa démarche par CARE International, le Benfeild Hazard Research Center de l'UCL, le PNUE et le BCAH, présents dans la rédaction et le financement des divers guides méthodologiques de REA développés et analysés au chapitre 2, ainsi que par USAID et par le Ministère des Affaires étrangères de Norvège (Kelly, 2004).

La REA avait comme objectif d'identifier les principaux enjeux environnementaux, mais également d'évaluer le niveau de prise en compte des considérations environnementales et le moment où ces dernières interviennent dans le processus de gestion de crises par les diverses organisations (*Id.*).

Pour atteindre ces objectifs, la REA fut conduite à Khartoum, capitale soudanaise, et à Nyala, capitale du Darfour méridional. Mais au-delà de ces villes majeures, elle fut également réalisée dans trois camps de déplacés internes, ceux de Kalma, Otash et Bajoum. D'un point de vue temporel, la REA fut effectuée entre le 10 septembre et le 3 octobre 2004, soit sur une période d'un peu plus de trois semaines (*Id.*). À l'aide des entrevues à Khartoum, les auteurs ont conclu que, malgré le fait que l'analyse ne concerne que trois camps, il est possible d'en dégager des conclusions applicables à l'ensemble des camps du Soudan (*Id.*).

La conduite de cette REA a permis de produire deux rapports, ce qui crée une certaine confusion, plus particulièrement lorsque les recommandations de ces rapports, bien que

répondant généralement aux mêmes problématiques, ne correspondent pas les unes aux autres.

4.1.2 Évaluation effectuée

Cette REA s'est basée sur deux sources de données : une analyse effectuée par les organismes d'aide, qui fut effectuée de manière consensuelle pendant une période de deux heures, et une analyse communautaire par une série de quatre entrevues de groupe réalisée dans trois camps (*Id.*).

Suite à cette collecte d'informations, les meneurs de la REA ont été en mesure de compléter une série de grilles de contrôles. Ces grilles suivent la démarche du *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters*. La première grille est une description générale du contexte.

Par la suite, la seconde grille, qui étudie les facteurs d'influence, suggère que la majorité des éléments à analyser sont d'importance significative pour l'environnement. Cette grille conclut que l'extrême pauvreté des individus, la distance du camp du lieu d'origine et la durée du conflit sont des éléments susceptibles d'influencer l'environnement dans un milieu fragile et peu résilient. L'homogénéité culturelle et sociale est cependant un des facteurs facilitant la gestion de la crise, où son impact ne risque pas de nuire à l'environnement.

La troisième grille présente les principaux risques environnementaux. Il s'agit foncièrement de la sécheresse et des maladies. La majorité des éléments de la liste ont été éliminés en raison des caractéristiques environnementales particulières de la région impliquant que certains risques prévus n'ont pas de chance de se produire, par exemple une inondation.

La quatrième grille présente les besoins non comblés des déplacés. Les principaux éléments qui sont susceptibles de poser problèmes pour l'environnement sont l'emplacement de l'hébergement, la gestion des déchets, les conditions environnementales difficiles, la disponibilité de combustible, l'éclairage et le transport. De plus, selon la grille, la majorité de ces besoins risquent de se détériorer dans les 120 jours suivants l'étude.

Enfin, la dernière grille souligne que la grande majorité des éléments en cours d'intervention sont susceptibles de mener à des impacts environnementaux (*Id.*).

4.1.3 Conclusions

Comme il a été mentionné en section 4.1, cette REA a mené à deux rapports, ayant des recommandations différentes.

Le premier des rapports, développé par *CARE International* et le *Benfield Hazard Research Centre*, rédigé par Charles Kelly et adressé à USAID, le PNUE et le BCAH, mène à deux types de conclusions : les conclusions générales pour l'aide au Darfour, et les conclusions opérationnelles pour les divers camps. Chacune de ces conclusions est liée à des recommandations (*Id.*). La principale conclusion de l'analyse générale est que les impacts environnementaux sont d'importance locale, et ne sont pas irréversibles. Le rapport conclut également que les impacts à moyen et à long terme n'ont pas été analysés, et que les techniques pour réduire les impacts sont disponibles, mais ne sont pas utilisées (*Id.*). Les conclusions plus spécifiques relatent des problèmes au niveau des risques d'incendie, des conflits pour les ressources, de l'accès à l'eau et à l'alimentation, et de la capacité à gérer les déchets. De plus, il est possible de constater le manque de moyen de subsistance et de l'éclairage (*Id.*).

Suite à une première revue des recommandations, il est possible de constater que la REA ne réussit pas à proposer des méthodes pratiques pour les gestionnaires de camps. En effet, la majorité des solutions proposées sont des « vérités de La Palice ». À titre d'exemple, concernant l'éclairage, l'équipe de REA suggère de « fournir de l'éclairage pour augmenter la sécurité » (*Id.*). En ce sens, la REA ne réussit pas à proposer des mesures d'atténuation intéressantes, pertinentes et applicables rapidement et ne fait que transformer simplement des problèmes en solutions, laissant aux responsables de l'aide humanitaire le soin de créer les plans adéquats (*Id.*).

Le second rapport, développé par l'alliance le PNUE et le BCAH et rédigé par Roy Brooke d'après les données de Charles Kelly, est moins volumineux, n'explique pas la méthodologie utilisée, mais présente des recommandations plus développées. En effet, bien que les recommandations soient plus générales, elles sont plus applicables que celles du premier rapport, puisqu'elles proposent des acteurs et des méthodes pour les réaliser (PNUE/BCAH, 2004). Ces recommandations, au nombre de quatorze, sont divisées en quatre axes prioritaires : l'utilisation des ressources, l'intégration de l'environnement dans les activités, l'augmentation des ressources environnementales sur le terrain et la gestion environnementale dans le retour des déplacés.

4.1.4 Impacts réels

Une fois cette analyse effectuée, il devient intéressant d'observer comment la REA a pu réduire les impacts environnementaux. Pour ce faire, deux études déposées en 2007 permettent d'effectuer une rétroaction sur les impacts qui persistaient trois ans après la tenue de la REA de Charles Kelly. La première, *Darfur : Relief in a vulnerable environment*, a été rédigée par Tearfund, une organisation non gouvernementale caritative, et la seconde, *Sudan Post-Conflict Environmental Assessment*, a été rédigée par le PNUE.

Le premier constat qui ressort de ces rapports est qu'il n'existe aucune coordination environnementale dans l'administration du Darfour, et que le PNUE n'a pas de bureau au Nord-Soudan (Tearfund, 2007). Les recommandations générales de la REA allaient cependant dans le sens de fournir de l'assistance technique en environnement dans les camps de déplacés (Kelly, 2004).

Bien que l'eau fût une des préoccupations de la REA, la prise en compte de cette ressource n'a pas été adéquate (*Id.*). En effet, l'eau se fait de plus en plus rare, et aucun suivi systématique de l'extraction de l'eau n'a été effectué, malgré les conditions arides du pays (Tearfund, 2007). Les objectifs humanitaires peuvent être identifiés comme étant la cause de cette lacune. Ces derniers sont basés sur l'eau fournie, mais ne considèrent pas l'eau fournie de manière soutenable (*Id.*). En ce sens, l'objectif n'est pas d'assurer une pérennité à la ressource, mais seulement de fournir un volume suffisant d'eau pour les déplacés. Une étude effectuée en 2007 mentionnait que l'extraction d'eau des puits dans les camps de déplacés n'était probablement pas soutenable et que, sur une période de deux ans, ils devraient être changés (PNUE, 2007).

Comme la REA le mentionnait, la gestion des déchets était problématique en 2004. En 2007, la gestion des déchets était toujours faiblement prise en compte. Des investissements ont cependant été effectués depuis le début de 2007 selon le PNUE (2007).

Un des impacts significatifs ayant mal été évalué par la REA est l'effet de la densité de population sur les sols et le lieu d'implantation des camps. En effet, les camps sont généralement installés près des villes pour faciliter l'accès aux services. Cependant, ces villes sont souvent fondées sur des sols fertiles pour faciliter l'agriculture. La présence

d'un camp à long terme peut entraîner une dégradation de la qualité des sols agricoles, causant par la même occasion des entraves supplémentaires à la sécurité alimentaire du pays (Tearfund, 2007). La REA, dans sa dernière grille, évaluait la localisation des habitations comme étant une problématique, mais cet enjeu fut filtré par le processus de priorisation des mesures d'atténuation.

Une des réalités qui est constatée dans ces rapports, et qui n'avait pas été relevée par les REA est celle du statut des déplacés. En effet, les camps de réfugiés, individus qui traversent une frontière et qui ont le statut de réfugié, sont automatiquement qualifiés pour l'aide du HCR, alors que les déplacés internes ne reçoivent pas cette aide. Selon le PNUE, la tendance générale est que l'assistance aux camps de déplacés internes est moindre que celle pour les camps de réfugiés (PNUE, 2007). Conséquemment, pour combler leurs besoins, les déplacés internes doivent davantage utiliser les ressources naturelles que les réfugiés ce qui peut mener à une dégradation environnementale.

Les recommandations de la REA, dans les deux rapports, et les impacts réels recensés, sur la base des informations recueillies, peuvent être comparées en tableau 4.1.

Tableau 4.1 - Principaux éléments impactés selon la REA et suivi 3 ans plus tard.

| Éléments impactés selon la REA | Suivi de ces éléments 3 ans plus tard |
|---|---|
| • L'utilisation des ressources | • Données non disponibles |
| • L'augmentation des ressources environnementales | • Aucune coordination environnementale au Darfour |
| • L'alimentation | • Problèmes environnementaux liés aux problèmes d'alimentation. |
| • L'eau | • L'eau se fait de plus en plus rare • Aucun suivi systématique de l'extraction de l'eau |
| • <i>(la localisation des habitations est un problème mineur)</i> | • Impact sur les sols de la densité de la population |
| • Gestion des déchets | • Gestion toujours problématique • Investissements depuis 2007 |
| • L'intégration de l'environnement dans les activités; | • Données non disponibles |
| • Le retour des déplacés. | • Données non disponibles |

En somme, la REA n'a pas réussi à orienter le processus de gestion de crise pour diminuer les impacts environnementaux, et les considérations environnementales n'étaient pas à l'ordre du jour lors de la réalisation de cette évaluation. Comme le mentionne la REA, les méthodes, approches, technologies et compétences pour limiter, éviter ou gérer les impacts ne sont généralement pas utilisées dans la gestion de la crise (Kelly, 2004). En ce sens, ce n'est pas un manque de connaissance sur la gestion environnementale qui a posé problème, mais plutôt un manque au point de vue de la mise en œuvre.

4.2 Tremblement de terre en Haïti (2010)

Haïti est un pays antillais parmi les plus pauvres d'Amérique. Le 12 janvier 2010, ce pays fut frappé d'un séisme d'une magnitude de 7 à 7,3 sur l'échelle de Richter à seulement 5 km de la capitale Port-au-Prince (INSU, 2010). Ce tremblement de terre causa d'énormes dégâts aux infrastructures en place, obligea 598 000 personnes à sortir de la capitale, et provoqua la mort d'environ 230 000 autres personnes (USAID, 2010).

Cette deuxième étude de cas est divisée en quatre sous-sections sur le modèle du cas précédent, en abordant successivement la présentation de la REA, l'évaluation effectuée, les conclusions de l'étude et les impacts réels.

L'analyse de ce cas est également limitée par plusieurs contraintes. Le tremblement de terre haïtien est si récent qu'il est difficile de dégager une vision générale quant à l'application des recommandations de la REA. En ce sens, la présente section est moins étoffée sur certains aspects que la précédente compte tenu des informations disponibles.

4.2.1 Présentation de la REA

La REA du Haïti a été développée, comme la précédente analyse, par Charles Kelly. L'équipe était composée de neuf autres personnes : deux d'USAID et sept de *Sun Mountain International*, embauché par l'agence américaine pour effectuer la REA (USAID, 2010).

La REA avait comme objectif d'identifier les principaux enjeux environnementaux, d'effectuer le cadrage pour une éventuelle évaluation environnementale de programme, et d'évaluer de quelle manière USAID pourrait contribuer à l'amélioration des conditions environnementales d'Haïti (*Id.*).

Pour atteindre ces objectifs, la REA fut conduite dans l'optique de répondre aux enjeux environnementaux causés par la catastrophe et en ce sens a été effectuée tant dans la capitale qu'à l'extérieur de Port-au-Prince. Elle a analysé la situation de vingt-huit camps, dont onze à Port-au-Prince (*Id.*).

La REA fut effectuée entre le 1^{er} février 2010 et le 18 février, soit en un peu moins de trois semaines (*Id.*). Le premier rapport préliminaire fut déposé le 1^{er} mars 2010 et le rapport final le 15 mars.

4.2.2 Évaluation effectuée

L'analyse effectuée a été basée sur quatre sources de données. Premièrement, les meneurs de la REA ont fait appel à des sources secondaires, comme les banques de données et les rapports existants des divers organismes. Deuxièmement, les meneurs ont effectué des groupes de discussion et des entrevues avec les responsables de l'aide apportée. Troisièmement, des survivants ont été interviewés. Enfin, une demi-journée a permis à douze travailleurs humanitaires de mettre en commun leurs réflexions sur l'impact environnemental de l'aide (*Id.*).

Ces quatre sources d'informations ont permis de compléter trois des fiches présentes dans la méthodologie de REA : les facteurs d'influence, les besoins non comblés et les impacts potentiels de l'aide accordée (*Id.*). La première fiche met en lumière le nombre de personnes, leur concentration, la faible autonomie des personnes et l'environnement fragile comme étant des facteurs d'influence. Pour sa part, la fiche sur les besoins non comblés identifie la majorité des besoins comme étant non comblée. Enfin, selon la grille, le principal secteur qui n'est pas géré de manière à réduire ses impacts est la gestion des matières résiduelles. Cependant, cette grille démontre également de nombreux points d'incertitudes concernant les impacts des activités de réponse.

En plus de ces deux fiches, le document présente une analyse des enjeux identifiés par les survivants, séparés selon les préoccupations des populations urbaines, qui identifient les décombres, l'accès aux combustibles et la concentration de la population comme enjeux prioritaires, et les préoccupations des populations rurales qui identifient plutôt les sécheresses et l'utilisation des ressources comme enjeux prioritaires (*Id.*).

Cependant, au-delà de ces grilles, la REA fait des ajouts à la méthodologie utilisée pour compléter l'analyse. La première est une grille de contrôle basée sur une autre méthodologie créée par Charles Kelly en 2005, la *Checklist-Based Guide to Identifying Critical Environmental Considerations in Emergency Shelter Site Selection, Construction, Management and Decommissioning* (Kelly, 2005b; USAID, 2010). Cette grille permet d'établir un constat, par camp, des grands enjeux environnementaux présents.

Le second ajout est la tenue d'une évaluation sur la qualité de l'eau prise de 12 sources différentes au sein de la ville de Port-au-Prince afin de détecter la présence de coliformes et d'E. Coli. L'analyse conclut que quatre des six tests effectués dans les domiciles étaient contaminés, alors que les autres sites étaient relativement exempts de ces problèmes (USAID, 2010).

Le dernier ajout est une analyse du marché du bois en Haïti, afin d'établir des constats sur le prix des perches, utilisées pour la construction des abris, dans un pays fortement affecté par la déforestation. Les conclusions sont que les prix ont doublé pour les perches et que la coupe d'arbres pourrait entraîner une déforestation et réduire l'accessibilité au bois (*Id.*).

4.2.3 Conclusions

Les conclusions tirées par la REA sont divisées en six axes qui donnent lieu à 35 recommandations. Ces conclusions et ces recommandations sont disponibles en anglais et en français, langue officielle d'Haïti.

Premièrement, l'ampleur de la catastrophe, les impacts causés et l'aide apportée ont dépassé la capacité de coordination existante, « entraînant beaucoup d'inefficacité, un faible accent sur les problèmes environnementaux et un mauvais partage de l'information. » (USAID, 2010, p. 8). Cependant, si la REA analyse la gouvernance globale de l'environnement au pays, aucune conclusion n'est présente sur la gouvernance des camps.

Deuxièmement, la gestion de l'hygiène et l'assainissement est anarchique, autant dans la gestion des latrines qu'au niveau dans les matières résiduelles (*Id.*).

Troisièmement, le tremblement de terre a considérablement modifié l'environnement, ce qui peut poser d'autres problèmes environnementaux, comme des glissements de terrain, et accroître les impacts des ouragans et des pluies saisonnières (*Id.*).

Quatrièmement, les abris sont installés près de lieux fragiles, par exemple à proximité de milieux humides, et la construction d'abris provisoires exigera 20 000 tonnes de bois, ce qui risque de causer une déforestation certaine (*Id.*).

Cinquièmement, le nettoyage et la gestion des débris doivent faire l'objet d'un plus grand suivi et d'évaluations environnementales ultérieures (*Id.*).

Sixièmement, la sécurité alimentaire des sinistrés n'est pas assurée, et certains pourraient causer des impacts sur l'environnement. Par exemple, afin de subvenir à leurs besoins, les sinistrés pourraient procéder à la coupe du bois pour en faire du charbon (*Id.*).

4.2.4 Impacts réels

Une fois cette analyse effectuée, il devient intéressant d'observer comment la REA a permis de réduire les impacts environnementaux. Pour ce faire, plusieurs sources permettent d'avoir une compréhension de la situation haïtienne. La Croix-Rouge a d'ailleurs effectué un bilan des six premiers mois, qui porte sur l'assainissement général du pays. De plus, de nombreux journaux ont fait des reportages ou encore, ont fait état des enjeux spécifiques à certains secteurs.

Au niveau de l'hygiène et de l'assainissement, six mois après le tremblement de terre, des améliorations avaient été recensées, comme la distribution de conteneurs à déchets par le Service métropolitain de collecte des résidus solides du gouvernement haïtien, des améliorations dans l'accès à l'eau potable et une augmentation de l'accès à des latrines. Cependant, il s'agit d'une situation qui nécessite un processus d'amélioration continue, car la moitié des sinistrés n'ont pas constaté d'amélioration significative (IFRC, 2010).

Les auteurs de la REA avaient manifesté des craintes vis-à-vis la solidité des abris en situation d'ouragans. Or, en septembre et octobre, des vents violents et des pluies ont provoqué la destruction de milliers d'abris (Ushuaïa, 2010a; Ushuaïa, 2010b). En ce sens, les précautions n'ont pas été mises en place comme le souhaitait la REA.

Pour le bois, la situation n'est guère mieux. Selon le PNUE, la construction d'abris et de perches accélère le rythme de déforestation du pays. L'organisation travaille également à faire la promotion d'une production durable des ressources forestières. En ce sens, cet enjeu a été pris en compte, mais les résultats se font attendre (PNUE, 2010).

Enfin, la gestion des débris pose encore problème. Port-au-Prince est toujours sous les décombres et les déchets puisqu'aucun contrôle n'est effectué. Un représentant du PNUE mentionne que l'organisation travaille avec le gouvernement et les ONG, mais que les gens en Haïti ont d'autres défis à relever avant les questions environnementales, comme l'arrivée du choléra (*Id.*; Romandie News, 2010).

Les recommandations de la REA, dans les deux rapports, et les impacts réels, sur la base des informations recueillies, peuvent être comparées au sein du tableau 4.2 suivant.

Tableau 4.2 – Principaux éléments impactés selon la REA et suivi 6 mois plus tard.

| Éléments impactés selon la REA | Suivi de ces éléments 6 mois plus tard |
|-----------------------------------|---|
| • Mécanismes de coordination | • Données non disponibles |
| • Hygiène et l'assainissement | • Sinistrés n'ont pas constaté d'amélioration • Améliorations significatives |
| • Modification de l'environnement | • Précautions non mises en place |
| • Construction des abris | • Enjeu pris en compte • Résultat se fait attendre |
| • Nettoyage des débris | • Aucun contrôle effectué |
| • Sécurité alimentaire | • Données non disponibles |

À la suite de ces constatations, il est possible de conclure que la réalisation de la REA n'a pas réussi à changer le cours de choses, compte tenu des difficultés vécues sur le terrain, et des priorités différentes des organismes d'aide. Tout comme pour le Soudan, le problème n'est pas causé par un manque de connaissance, mais plutôt une faiblesse quant aux moyens humains, techniques et matériels pour encadrer la mise en œuvre et le suivi des recommandations.

4.3 Synthèse et analyse des deux cas d'application de la REA

L'analyse de ces deux cas permet de se poser trois questions. Les REA menées au Darfour et en Haïti ont-elles permis d'améliorer la situation? La méthodologie est-elle adaptée à l'intervention humanitaire? L'efficacité de la REA peut-elle être démontrée? Cette sous-section synthétise l'analyse en réponse à ces questions.

4.3.1 Méthodologie adaptée

Le premier sous-objectif était d'évaluer si la méthodologie est adaptée à l'intervention humanitaire. En ce sens, il faut se réinterroger sur ce qu'est l'intervention humanitaire. Dans ce chapitre, deux cas fondamentalement différents ont été comparés.

Le cas soudanais correspond à une situation où la crise est permanente : les camps sont des sanctuaires de protection pour les déplacés qui fuient une menace constante (la guerre), et ce, sur plusieurs années. Le second cas, haïtien, est un événement ponctuel de grande envergure, et la réponse directe au tremblement de terre est effectuée sur quelques mois. Il y a là deux contextes fondamentalement différents.

Une autre particularité mentionnée précédemment survient dans le cas du Soudan, où l'aide fournie aux camps de déplacés internes est différente de l'aide apportée aux camps de réfugiés compte tenu de la mission du HCR, centrée sur les réfugiés.

Le cas haïtien a également mis en valeur une autre différence, celle des contextes urbains et des contextes ruraux, où les enjeux environnementaux étaient fondamentalement différents.

L'analyse de situations réelles a également permis de constater une évolution de la méthodologie depuis la dernière mise à jour du document *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters*. En effet, certains autres outils ont été développés depuis, ce qui vient enrichir le nombre d'outils existants pour analyser l'impact environnemental des REA. En ce sens, les raccourcis effectués par l'élimination de certaines étapes provenant des ÉIE ont été compensés par d'autres outils utilisés dans la REA du séisme haïtien.

4.3.2 Application de la méthodologie

Le second sous-objectif était d'évaluer si l'application des REA est efficace et si la méthodologie est bien appliquée en situation de crise. En rapport à ce sous-objectif, il est possible de tirer plusieurs constats.

Premièrement, il semble difficile d'appliquer les recommandations formulées dans les REA. En effet, il ne faut pas oublier que les crises sont des situations complexes avec de nombreux acteurs. Si les moyens pour diminuer les impacts sont connus, il peut s'avérer ardu de les appliquer. Pour les responsables de l'aide, il est normal que les priorités soient avant tout d'assurer la survie et la dignité des êtres humains. En ce sens, la REA est peut-être une critique de l'aide accordée, plutôt qu'une assistance réelle pour améliorer les conditions.

Deuxièmement, les REA étudiées ont exigé davantage de temps pour être complétées que les guides méthodologiques le prévoyaient à l'origine. Dans les deux cas, on prévoyait compléter l'analyse sur une période de 72h, selon la méthodologie utilisée, alors que les deux REA ont nécessité environ 3 semaines pour être complétées.

Troisièmement, les deux REA ont été effectuées à la suite de l'implantation des camps, alors que, théoriquement, les REA devaient être effectuées les premiers jours suivants la catastrophe. La conséquence est que les autorités ne peuvent modifier l'intervention avant qu'elle n'ait lieu. Les REA se sont plutôt concentrées à évaluer les problèmes existants plutôt que de les prévenir et de les éviter.

Finalement, la REA menée au Soudan présentait, pour la même analyse, deux rapports. Cette situation peut porter à confusion, en particulier lorsque les rapports ne proposent pas les mêmes conclusions. De plus, un des rapports a mis de l'avant des recommandations générales qui sont la conséquence directe des suggestions de recommandations au sein même des grilles d'analyse.

4.3.3 Limites

Cette analyse est limitée par plusieurs facteurs. Une première limite est que les bilans effectués après coup ne sont pas basés sur les mêmes critères que les REA étudiées. En ce sens, peu d'informations sont disponibles pour le suivi et la comparaison des recommandations et de l'impact réel. Une autre limite est que les deux REA ont été

effectuées par Charles Kelly. Il est donc difficile d'établir si l'analyse généralement effectuée répond adéquatement aux lignes directrices établies par les guides, puisque le meneur des REA est, dans les deux cas auteur d'un des guides méthodologiques.

En conclusion, les REA sont des modèles théoriques intéressants, mais l'analyse de leur application dans des situations réelles révèle l'envers de la médaille dans le déploiement de l'aide humanitaire. En effet, l'analyse d'une REA pour les camps de déplacés du Soudan et l'analyse de celle pour les déplacés en Haïti ont permis de constater une lacune entre l'évaluation environnementale et son application. Entre une méthodologie vieillissante, des contextes souvent très différents les uns des autres et des rapports qui ne sont pas pris en compte par les organisations humanitaires, les REA semblent difficilement applicables aux contextes de crises. Il faut donc s'interroger sur l'efficacité de ces dernières et anticiper des opportunités d'améliorations.

5 SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Les chapitres 2, 3 et 4 ont permis de mieux saisir les contenus des REA et leur applicabilité. Le chapitre 2 a comparé trois méthodologies existantes entre elles pour en dégager un modèle commun. Le chapitre 3 a comparé le modèle des REA aux ÉIE pour en dégager des particularités propres aux analyses en situation de crise. Le chapitre 4 a, pour sa part, évalué l'application de deux REA dans des situations différentes.

Ces trois chapitres permettent de conclure qu'une REA doit avoir une méthode qui soit flexible, simple, rapide, et qui fournit les outils requis pour effectuer l'analyse de la meilleure manière qui soit. La REA se doit d'être flexible pour répondre à plusieurs types d'intervention et doit, pour ce faire, permettre aux décideurs de choisir les points d'analyse qu'ils considèrent comme primordiaux. La REA se doit également de conserver sa simplicité pour être applicable par tout type d'intervenants. Elle doit également maintenir sa rapidité d'application pour permettre aux intervenants de répondre rapidement aux crises. Enfin, la REA doit fournir des outils qui permettent d'analyser le plus simplement les divers enjeux environnementaux, de la façon la plus simple qui soit.

Le présent chapitre a pour objectif de revoir de manière globale les conclusions tirées des précédents chapitres et de formuler des recommandations pour contrer leurs lacunes et renforcer leurs avantages. Ces recommandations, qui tentent de répondre aux critères mentionnés ci-haut, sont adressées aux principaux organismes humanitaires qui ont développé les guides méthodologiques des REA.

5.1 Application des REA

L'application des REA est le point le plus important de cette analyse. En effet, pour qu'une REA soit utile, il est primordial qu'elle soit appliquée et applicable aux situations de crise.

5.1.1 Conclusions et apprentissages provenant des guides méthodologiques

Les REA ont été créés pour répondre à des crises humanitaires en utilisant une méthodologie d'ÉIE, utilisée normalement pour des projets, adaptés aux caractéristiques de ces crises : un premier guide a été créé, *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters*, puis le *FRAME Toolkit* a été développé en s'inspirant du premier, et enfin, le *Rapid Assessment and Development of an Environmental Action Plan* a été rédigé. Ces guides possèdent chacune des caractéristiques particulières et les

meilleures ont été mises en lumière par différentes expériences, comme l'intégration de techniques de collecte par entrevues, l'analyse des conditions environnementales initiales et la surveillance et le suivi. Il est temps de les regrouper au sein d'un guide unique.

Recommandation 1. Reformuler les différentes méthodologies de REA existantes dans une seule démarche unique.

Trois guides ont été étudiés avec chacune des particularités qui les différencient des autres. Chacun présente des fiches qui n'existaient pas dans les autres. Comme le secteur de l'analyse environnementale en situation de crise humanitaire est récent, il serait intéressant de mettre en commun les diverses grilles pour mettre en place un modèle unique (à l'instar de la méthodologie type présentée en section 2.4), et de mettre à jour cette méthodologie, pour intégrer les apprentissages obtenus de l'application des REA.

5.1.2 Cas différents

Les REA sont appliquées dans des situations différentes, que ce soit pour des camps de sinistrés, des camps de déplacés internes ou des camps de réfugiés. Ces cas ont cependant des paramètres d'intervention différents.

Dans le cas d'un désastre naturel, des risques environnementaux peuvent survenir suite à la dégradation environnementale causée par l'évènement catastrophique. L'évènement est également de plus courte durée, donc le temps de vie d'un camp est plus limité. Les camps devront alors se situer dans un environnement qui ne constitue pas en soi une menace. Cependant, dans le cas des déplacés climatiques, la durée de vie des camps pourrait s'avérer plus longue.

Dans le cas des conflits, les durées d'interventions sont généralement plus étendues, et l'issue est généralement difficile à prévoir. Les acteurs d'intervention doivent offrir de l'aide sur une période indéterminée. Une autre particularité s'ajoute dans le cas où les déplacés n'ont pas le statut de réfugié, et où l'aide internationale est plus difficile à obtenir.

Ces différentes caractéristiques modifient le processus d'évaluation des REA et certaines grilles ou recommandations peuvent s'avérer difficiles à appliquer.

Recommandation 2. Élaborer une méthodologie flexible et adaptable aux différentes situations de crise.

Comme chaque crise est différente, une méthodologie unique ne peut être adéquate en tout temps. Par exemple, il est pertinent, lors d'une catastrophe naturelle, d'évaluer les risques environnementaux. Lors d'un conflit politique, l'importance de ceci peut s'avérer moindre. Cependant, il est difficile de produire plusieurs méthodologies pour déterminer chaque particularité d'un événement. Les REA pourraient offrir, au lieu d'un guide strict où chacune des étapes doit être effectuée, un guide méthodologique avec des suggestions d'outils d'analyse qui peuvent, selon la situation, être utilisés pour analyser les impacts d'un événement, selon le jugement des preneurs de décision de la REA.

5.1.3 Acteurs

Les crises sont des situations aux multiples acteurs. Les guides étudiés ont été développés par des acteurs divers : des universités, des ONG, des agences nationales et des organisations internationales. La mise en œuvre de ces guides pour produire les REA étudiées en chapitre 4 a également été produite par différents organismes. Enfin, l'évaluation de l'impact de l'aide humanitaire, effectué après coup, était également effectuée par d'autres organisations. En ce sens, la méthodologie, l'évaluation et le suivi ont été produits par des acteurs différents. Cette situation peut poser problème lorsqu'aucun suivi n'est effectué de la REA, et que des analyses après coup se basent sur d'autres critères que l'évaluation initiale.

En plus de ne pas savoir qui doit effectuer la REA, les intervenants ont d'autres obligations concernant la sécurité et l'assistance des personnes en détresse. Ce faisant, la prise en compte des problématiques environnementales peut facilement passer en second lieu et à moyen terme, celles-ci peuvent devenir des menaces à la sécurité.

Recommandation 3. Identifier un acteur international responsable de la gestion environnementale dans les situations de crise.

Une confusion existe concernant l'attribution de la responsabilité quant à la gestion environnementale de l'aide humanitaire. Chaque organisme peut ressentir la volonté de diminuer ses impacts et, à ce titre, l'évaluation environnementale est pertinente.

Cependant, il peut être plus efficace de ne déterminer qu'un seul responsable de la gestion environnementale dont le mandat est d'assister les autres organisations dans une meilleure gestion environnementale. Cette organisation pourrait ainsi, dès l'avènement de la catastrophe, fournir une analyse environnementale de l'aide apportée par les organismes humanitaires, répondre aux besoins ponctuels et assurer le suivi des impacts de l'aide environnementale.

Dans la logique institutionnelle internationale, le partenariat entre le BCAH et le PNUE peut sembler l'organisation la plus apte à répondre à ce besoin : son mandat actuel est de mobiliser et coordonner « les interventions d'urgence internationale en réponse à des risques environnementaux graves causées par des conflits, des catastrophes naturelles et des accidents industriels » (PNUE, s.d.). Le mandat qui pourrait lui être ajouté, au-delà de l'aide humanitaire dédié à l'environnement, est celui d'apporter un soutien technique afin de diminuer les impacts environnementaux découlant de la réponse à ces crises.

5.1.4 Horizon temporel

Les crises sont des événements rapides et spontanés, contrairement à des projets où les principaux paramètres temporels sont prévus. Comme il est difficile de prévoir l'avènement d'une catastrophe, les REA s'effectuent dans un contexte d'interventions précipitées.

Les REA étaient originellement prévues pour être effectuées avant le début des opérations humanitaires, à la manière des ÉIE, mais, dans les deux cas étudiés, la REA a été effectuée après coup. La difficulté à mettre en opération la REA dès l'avènement d'une catastrophe pose problème dans la capacité de la REA à modifier les composantes clés du processus. La figure 5.1 présente bien cette réalité où les REA sont réalisés lorsqu'une des organisations décide de mener une analyse environnementale afin de réduire l'impact de ses activités. Cette intervention survient donc après la construction des camps; pendant la phase d'opération.

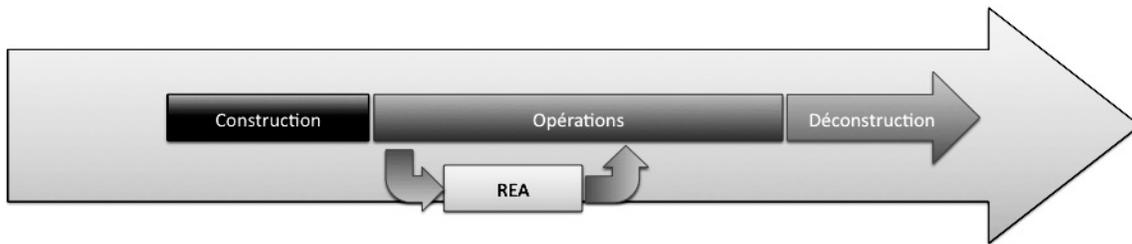


Figure 5.1 - Horizon temporel des REA

Recommandation 4. S’assurer que le processus de REA démarre dès l’avènement d’une crise humanitaire.

L’évaluation environnementale devrait débuter dès l’avènement d’une crise humanitaire pour diminuer les impacts environnementaux qui pourraient subvenir au moment de la construction des camps de déplacés. La recommandation 3 pourrait faciliter cette situation en déterminant dès le départ l’analyse et le suivi de mesures environnementales à une organisation unique.

Pour conclure au sujet de l’horizon temporel, ajoutons que le temps requis pour mener à terme les REA étudiées était d’environ 3 semaines. Cependant, en comparaison avec ce qui était initialement prévu, soit une analyse effectuée en 72 h, il s’agit d’un ordre de grandeur différent. Ceci n’est pas une faiblesse en soi, puisqu’un certain temps est exigé pour effectuer une analyse pertinente, mais des résultats concrets devraient être communiqués dès le départ.

5.2 Méthodologie des REA

Après avoir analysé l’applicabilité des REA, il est possible d’évaluer comment les guides méthodologiques permettent de répondre aux crises. En effet, la méthodologie doit être capable de répondre aux impératifs de la gestion de crise lors de leur application afin d’atteindre de réels objectifs de réduction des impacts.

5.2.1 Organisation de la démarche

La méthodologie des REA et les cas étudiés respectaient une certaine similarité, dans la séquence de l'analyse, avec l'ÉIE. Les REA portent sur des crises, soit des situations déclenchées par une catastrophe naturelle ou une catastrophe provoquée par l'homme ou bien les deux (Roll Back Malaria, 2008). Cette définition laisse entendre que la cause de l'évènement est soudaine et imprévue, ce qui la distingue des projets standard où l'ÉIE est prémédité.

Cependant, une analyse similaire à l'ÉIE est plus adaptée aux situations de crise qu'un modèle de gestion quotidienne tel qu'un système de gestion environnementale. Une ÉIE s'effectue avant un projet et analyse des impacts qui peuvent survenir lors des phases de construction, d'opération et de déconstruction, comme le démontre la figure 5.2. À l'opposé, un système de gestion s'occupe des opérations courantes et peut servir de système de surveillance et de suivi pour les opérations. Compte tenu des étapes de construction, d'opération et de déconstruction, au sein des REA, il est logique d'utiliser des processus similaires.

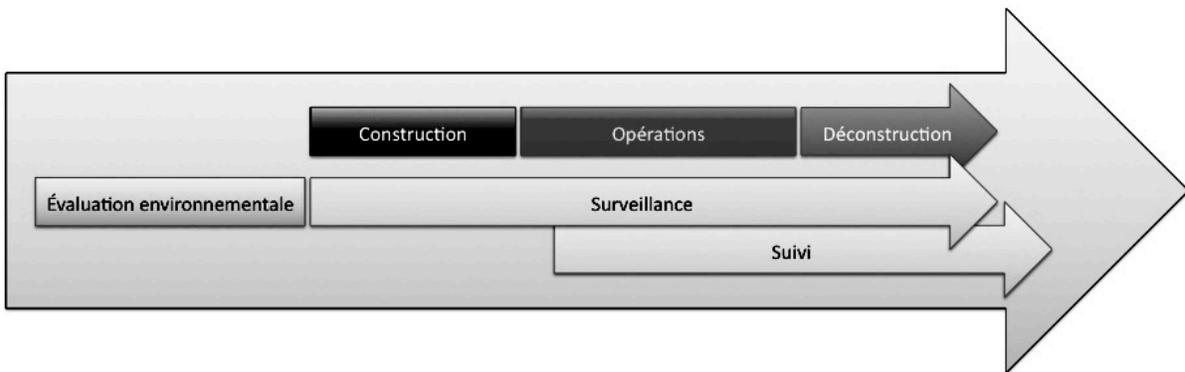


Figure 5.2 - Horizon temporel des ÉIE

Une particularité qu'ont eue les REA étudiées est la tenue d'une seule REA applicable à l'ensemble du territoire. Un projet peut être défini dans l'espace, et il est parfois judicieux de le diviser en plusieurs sous-projets pour évaluer des impacts qui peuvent sembler différents. Cependant, les REA étudiées étaient générales et analysaient plusieurs volets d'intervention de l'aide humanitaire.

Recommandation 5. Diviser le processus actuel de REA pour permettre d'effectuer une REA par volet d'intervention, plutôt qu'une pour l'ensemble de l'intervention.

L'évaluation environnementale devrait se concentrer sur un aspect précis de l'activité humanitaire, quitte à produire plus d'une évaluation. En ce sens, les REA devraient utiliser la même logique qu'une ÉIE, c'est-à-dire l'analyse précise d'un projet plutôt que d'un problème en général. Par exemple, il n'est pas rare de rencontrer des évaluations de projets de centrale électrique distincte d'évaluation de projets de transport électrique compte tenu des enjeux fondamentalement différents des deux projets.

Dans le cas des crises humanitaires, les opérations de nettoyages pourraient, par exemple, être distinctes des opérations d'hébergement. En ce sens, le point de départ d'une REA ne serait pas l'avènement d'une catastrophe, mais la mise en place de la réponse.

5.2.2 Alternatives et variantes

Deux des étapes, qui ne sont pas présentes dans les REA, doivent être déterminées avant la mise en place d'un projet : l'analyse des solutions alternatives et l'analyse des variantes.

Dans les situations étudiées, les REA ne sont pas commandées avant la mise en place des installations. Comme l'horizon temporel d'une REA est différent de celle d'une ÉIE, il devient difficile d'analyser les variantes, et la REA analyse plutôt les faits accomplis.

La localisation des lieux de construction des camps est déterminée en dehors de l'analyse environnementale. Elle répondrait plutôt à des critères de sécurité, de présence de services et d'accessibilité pour les organisations humanitaires.

Cependant, même si la décision était de démarrer la REA dès l'avènement de la catastrophe, rien dans la méthodologie actuelle ne permettrait d'analyser les variantes, comme la localisation d'une intervention d'urgence, ou d'évaluer les solutions alternatives à l'implantation d'un camp, comme la relocalisation chez des proches.

Recommandation 6. Produire un outil permettant l'analyse des solutions alternatives et des variantes dans le cadre des REA.

La REA a évacué totalement le concept de variantes et d'alternatives. S'il est difficile de délimiter la source de l'effet, l'absence de ces analyses méthodologiques et l'application des REA après les premières interventions humanitaires sont intimement liées. La Recommandation 4 pour être opérationnelle requiert des outils d'analyse afin que la REA puisse produire une évaluation avant l'intervention. En ce sens, la production d'un outil permettrait de se poser des questions sur les risques environnementaux et les possibles enjeux présents.

5.2.3 Analyse des conditions initiales

L'analyse des conditions initiales n'est pas une mesure généralisée dans les REA. Pourtant, le milieu d'intervention est différent d'une crise à une autre. L'évaluation des conditions initiales permet de déterminer l'ampleur de l'impact causé par l'intervention humanitaire et déterminer les principaux enjeux environnementaux. Son absence peut causer des problèmes au niveau des risques environnementaux, mais également des conséquences de l'aide. La recommandation 1 permet de réintégrer les apprentissages des différents guides méthodologiques. En ce sens, cette recommandation doit également inclure l'analyse des conditions initiales dans les REA.

5.2.4 Surveillance et suivi

Une des principales faiblesses des REA est l'absence de surveillance et de suivi. Cette faiblesse fut constatée au chapitre 3 comme une différence des REA avec les ÉIE. Cependant, c'est au chapitre 4 que l'absence de cette différence s'est davantage fait remarquer, puisque dans les deux cas d'analyse, la surveillance et le suivi des recommandations de la REA.

L'absence de surveillance et de suivi a posé problème surtout dans le fait que, dans les deux cas étudiés, les recommandations proposées n'ont pas mené à des actions. En effet, une fois la REA effectuée, aucun contrôle n'a été mis en place pour s'assurer de la réelle mise en place des actions, les organisations humanitaires avaient souvent d'autres tâches prioritaires à effectuer. En ce sens, la recommandation 3 pourrait combler en partie ce problème.

Cependant, la surveillance prévue peut s'avérer difficile à respecter. En effet, dans certains cas, surtout lors de conflits, mais également selon les modalités de l'aide, il est difficile d'anticiper la fin de l'intervention et des camps et donc de prévoir l'application de la surveillance et du suivi.

Recommandation 7. Adapter la méthodologie des REA pour qu'elle soit cyclique et non linéaire, permettant de s'adapter aux changements dans la situation.

Une REA doit prendre en compte la surveillance des activités de réponse à une crise et le suivi environnemental, comme c'est le cas lors d'une ÉIE. Cependant, il est difficile de prévoir la fin d'une crise et le retour à une situation normale. Dans le cas des ÉIE, l'analyse peut être linéaire : les facteurs d'analyse sont en général plus contrôlés que dans le cas d'une crise environnementale. La REA doit donc développer une méthodologie pour surveiller et suivre les actions recommandées et adapter l'analyse, de manière cyclique. La mise en place d'indicateurs environnementaux, suivi par un acteur unique, comme le prévoit la Recommandation 3 permettrait une meilleure prise en compte des recommandations. Une telle méthodologie pourrait également avoir comme effet de rendre des rapports en continu, remettant constamment à l'ordre du jour les préoccupations environnementales

5.3 Outils des REA

La mise en place de la méthodologie d'analyse requiert des outils d'analyse efficaces et performants. La présente section présente l'analyse liée aux outils utilisés et propose des recommandations pour pallier aux principales faiblesses.

5.3.1 Évaluation guidée

La principale force des outils de REA est la simplicité des grilles d'analyse. À partir d'une simple observation, il est possible de comprendre les enjeux et d'évaluer des éléments de l'environnement, d'identifier les risques, de réfléchir sur les implications de chaque aspect de l'intervention sur l'environnement et de déterminer les principales mesures d'atténuation.

Un point important des REA est qu'il n'est pas nécessaire de connaître l'environnement pour identifier et appliquer les recommandations, puisqu'elles sont suggérées au sein même des grilles.

Cependant, ces outils présentent également des faiblesses. Parfois les formulations des recommandations sont trop générales et faiblement applicables. Un exemple de ceci est présent au sein de la REA du Soudan, qui suggérait de fournir de l'éclairage pour répondre au problème de manque d'éclairage, ne faisant que transformer des problèmes en solutions.

Recommandation 8. Créer une banque de données des meilleures pratiques de gestion environnementales dans la mise sur pied d'un camp.

Une saine gestion d'un camp n'est pas un concept reproductible et généralisable : les interventions et les catastrophes sont différentes. Cependant, les bonnes pratiques de gestion devraient être communiquées. La mise en place d'une banque de données sur les meilleures expériences des camps permettrait d'inspirer les gestionnaires sans nécessairement leur fournir des recommandations normalisées. Cette banque de données pourrait être mise en place au sein de la banque de données *RefWorld* du HCR, qui recense déjà un bon nombre de rapports sur la gestion de l'aide humanitaire (HCR, 2010b).

5.3.2 Utilisations d'outils extérieurs pour bonifier les guides

Dans chacun des guides méthodologiques étudiés, les grilles proposées étaient peu nombreuses, soit de l'ordre de 4 à 6. Si certaines ont été peu pertinentes à l'analyse, comme les risques environnementaux pour la crise au Soudan, ces grilles ont été insuffisantes pour déterminer les subtilités d'analyse dans la REA en Haïti. En effet, des analyses des impacts économiques de l'intervention sur les coûts du bois, des analyses sur la qualité de l'eau et la *Checklist-Based Guide to Identifying Critical Environmental Considerations in Emergency Shelter Site Selection, Construction, Management and Decommissioning* ont été nécessaires, bien qu'absentes du processus original. De plus, des outils pour évaluer la consommation d'eau auraient été requis pour l'évaluation environnementale soudanaise.

Recommandation 9. Intégrer des outils extérieurs aux guides méthodologiques actuels en leur sein afin de les bonifier.

Plusieurs outils ont été développés en parallèle des REA. La REA haïtienne a notamment utilisé des outils complémentaires pour évaluer l'eau potable, ou pour analyser l'impact économique de la coupe de bois. Des outils de ce type sont pertinents et pourraient enrichir les guides méthodologiques en permettant d'offrir, aux meneurs des REA, des ressources supplémentaires à portée de la main.

5.4 Techniques des REA

Les outils utilisés pour l'analyse utilisent de l'information obtenue préalablement par recherche documentaire, par entrevues ou par observations terrain. La présente section analyse ces techniques de collecte d'information.

5.4.1 Collecte de données documentaires

La recherche de données documentaire est effectuée en recherchant au sein des banques de données ou des rapports des informations pertinentes. Ces différentes ressources sont présentées dans les guides, mais concernent principalement les conditions socioéconomiques, et peu les conditions environnementales. Cependant, cette information est utile puisqu'elle ne provient pas de l'interprétation des besoins, mais de rapports effectués avant la crise. En ce sens, elle permet d'avoir une vision d'ensemble des enjeux, ce qu'une entrevue peut difficilement effectuer.

Recommandation 10. Intégrer des outils d'analyse spatiale pour faciliter la localisation et l'implantation des camps de réfugiés.

La Recommandation 6 suggérait de créer une étape dans la méthodologie pour l'analyse des variantes. Les variantes impliquent souvent des critères spatiaux en évaluant les endroits à risque et les milieux fragiles, tout en tentant de répondre adéquatement à l'urgence humanitaire. La REA devrait guider l'analyse territoriale par l'utilisation d'outils de géomatique et de télédétection. Ainsi, au-delà des listes de contrôle existantes, la REA pourrait inclure un logiciel ou une technique permettant une évaluation rapide des cartes afin de déterminer le meilleur emplacement pour des opérations de réponse.

5.4.2 Collecte de données par entrevues

Beaucoup d'informations sont récoltées par entrevues, autant auprès des intervenants humanitaires qu'auprès des populations. Le guide méthodologique *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters* présente une grille intéressante qui permet de guider l'entrevue, une grille qui devrait être intégrée à une méthodologie unique, en accord avec la Recommandation 1.

5.4.3 Collecte de données terrain

Enfin, une dernière façon d'obtenir de l'information est par l'observation sur le terrain. Les outils pour effectuer les observations sont inclus dans la fiche permettant de faire les entrevues avec les populations dans *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters*. Ils pourraient cependant être bonifiés et séparés de la technique d'entrevue.

En conclusion, les REA sont des méthodologies rapides d'analyse ponctuelle des impacts des crises humanitaires. Elles sont construites autour de l'utilisation d'un nombre restreint de grilles permettant une analyse rapide. Les guides méthodologiques étudiés permettent de compléter en quelques semaines une analyse environnementale de l'aide fournie.

Cependant, la rapidité de l'analyse l'emporte sur l'objectif de diminution des impacts, puisque l'évaluation est effectuée alors que les dommages environnementaux sont déjà causés et que les acteurs ont du temps à accorder pour analyser l'environnement. De plus, peu de suivi est fait des recommandations. Afin d'améliorer les processus de REA, il est primordial d'augmenter la flexibilité des méthodes et d'améliorer la communication des résultats de cette dernière.

CONCLUSION

En conclusion, le présent essai visait à comparer et évaluer les diverses méthodes d'évaluation environnementale rapides utilisées au moment de l'implantation de camps lors de situations de crises environnementales ou politiques. Cet objectif a été atteint en répondant aux cinq sous-objectifs divisés dans les cinq chapitres de cet essai.

En effet, le premier chapitre de cet essai avait comme objectif de présenter le cadre général de l'action humanitaire. Il permet de conclure que les crises humanitaires d'origine naturelle ou anthropique peuvent causer des déplacements importants de populations, à l'interne comme à l'extérieur des pays de ces déplacés, mais que l'action humanitaire et les migrations pèsent lourd sur les écosystèmes d'accueil. C'est dans ce contexte que des outils servant à évaluer rapidement les impacts de l'aide ont été développés.

Le second chapitre avait comme but de comparer les guides méthodologiques de trois démarches de REA. Cette comparaison de guides méthodologiques a permis de développer un modèle type qui aide à mieux comprendre les REA en considérant les étapes généralement acceptées : la situation et son contexte, les facteurs d'influence, l'environnement d'accueil, les menaces environnementales, les besoins des populations et la dégradation causée par l'action humanitaire elle-même.

Le troisième chapitre comparait les guides méthodologiques des REA développés par les organismes internationaux à un processus typique d'ÉIE. Cette comparaison aura permis de constater des faiblesses au niveau de la REA, notamment en ce qui concerne les variantes, la surveillance et le suivi.

Quant au quatrième chapitre, il avait pour but d'examiner l'application des évaluations environnementales rapides dans des cas concrets. Par l'analyse de deux études de cas, il a été possible de constater le faible niveau de prise en compte des REA par les organisations humanitaires sur le terrain.

Le dernier chapitre avait comme objectif d'analyser les REA et de proposer des améliorations aux guides méthodologiques. Ce chapitre a permis de mettre en lumière la nécessité d'une méthode qui soit flexible, simple, rapide, et qui fournit les outils requis pour effectuer l'analyse de la meilleure manière qui soit.

Bien qu'ayant suggéré des avenues concernant les techniques et les outils, cet essai s'est surtout concentré sur les méthodes utilisés dans les REA. Des avenues de recherche pourraient notamment s'intéresser à concrétiser un modèle en se basant sur les recommandations du présent document afin d'améliorer les méthodes, techniques et outils des présents guides existants.

Les améliorations des outils d'analyse environnementale et leur prise en compte doivent devenir une priorité pour les organismes humanitaires, puisque les enjeux environnementaux globaux sont de plus en plus considérés par tous les secteurs d'activités. Le but premier de l'intervention humanitaire d'urgence reste la volonté d'assurer la dignité et la sécurité des plus démunis face à une situation qui les dépasse. En ce sens, l'aide d'urgence apportée vise à assister les générations du présent lorsqu'elles font face à des situations néfastes à leur bien-être.

Cependant, en suivant la logique du développement durable, l'aide promulguée ne doit pas « compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire » leurs besoins (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1989). Il devient alors clair que l'amélioration de la gestion des crises humanitaires, sur le plan environnemental, est tout aussi essentielle que la gestion humaine des crises. En effet, l'aide qui s'adresse aux populations du présent, ne peut et ne doit pas permettre une destruction des écosystèmes où des individus auront à vivre après l'assistance humanitaire.

RÉFÉRENCES

Banque asiatique de développement (BAD) (2010). Environmental Categorization and Rapid Environmental Assessment Checklists. *In* ADB. Publications, [En ligne]. http://www.adb.org/documents/Guidelines/Environmental_Assessment/eaguidelines002.asp (Page consultée le 6 juin 2010).

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) (s.d.) About OCHA. *In* OCHA. About Us, [En ligne]. <http://ochaonline.un.org/tabid/5838/language/en-US/Default.aspx> (Page consultée le 10 novembre 2010).

Black, R. (1998). L'impact des réfugiés sur l'environnement écologique des pays d'accueil (Afrique subsaharienne). *Autrepart*, no 7, p. 23-42.

Canada, Agence canadienne de développement international (ACDI) (2006). Guidelines for Emergency Humanitarian Assistance Project Proposals and Reports. *In* ACDI - Agence canadienne de développement international, [En ligne]. [http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Funds/\\$file/guidelines02.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Funds/$file/guidelines02.pdf) (Page consultée le 6 juin 2010).

Canada, Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) (2010). Éléments de base de l'évaluation environnementale. *In* Agence canadienne d'évaluation environnementale. Évaluations environnementales, [En ligne]. <http://www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B053F859-1> (Page consultée le 10 novembre 2010).

CARE International (s.d.). *About Care*. *In* *CARE International*, [En ligne]. <http://www.care-international.org/About-Care/> (Page consultée le 4 mai 2010).

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1989). *Notre avenir à tous*. 2^e édition. Montréal, Éditions du Fleuve, 432p.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR) (2000). Santé et secours : introduction générale *In* *CICR*. Activités. Assistance, [En ligne]. <http://www.icrc.org/Web/fre/sitefre0.nsf/html/5FZEZ3> (Page consultée le 4 mai 2010).

Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés

Environmental Resources Management (ERM) (2007). Mainstreaming the Environment into Humanitarian Response An Exploration of Opportunities and Issues. *In* Environmental Resources Management, [En ligne]. http://oneresponse.info/crosscutting/environment/publicdocuments/ERM_%20Final%20Report_08%2011%2007.pdf (Page consultée le 4 juin, 2010).

Forced Migration Online (FMO) (s.d.). *Forced Migration Online*, [En ligne]. <http://www.forcedmigration.org/> (Page consultée le 4 juin, 2010).

- Gauthier-Héty, K. (2008). *Limites et contraintes à la réalisation des études des impacts environnementaux dans les pays en développement*. Essai de maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec, 74p.
- Gibert, F. (2009). Problématique. *In*. Urgence, réhabilitation, développement, 7eme Universités d'Automne de l'Humanitaire. *La prise en compte de l'environnement dans l'action humanitaire (p.6-9)*, Introduction, Plaisans Drôme Provençal, 22-24 septembre 2009, [En ligne] http://www.urd.org/IMG/pdf/UAH2009_actes_FR.pdf (Page consultée le 27 avril 2010).
- Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) (2010a). *UNHCR - L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés*, [En ligne]. <http://www.unhcr.fr/> (Page consultée le 27 avril 2010).
- Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) (2010b). *RefWorld*, [En ligne]. <http://www.unhcr.org/refworld/> (Page consultée le 7 novembre 2010).
- Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) (2009a). *FRAME Toolkit : Module II - Environmental Assessment*. *In* HCR. Environnement, [En ligne]. <http://www.unhcr.org/4a97aa739.html> (Page consultée le 28 juin 2010).
- Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) (2009b). *FRAME Toolkit : Module III - Rapid Environmental Assessment*. *In* HCR. Environnement, [En ligne]. <http://www.unhcr.org/4a9690239.html> (Page consultée le 28 juin 2010).
- Institut national des sciences de l'univers (INSU) (2010). Séisme de Haïti du 12 janvier 2010. *In* INSU. Terre solide. Catastrophes et risques. Séismes, [En ligne]. <http://www.insu.cnrs.fr/a3348,seisme-haiti-12-janvier-2010.html> (Page consultée le 10 octobre 2010).
- International Federation of Red Cross and Red Crescent (IFRC) (2010). Haiti - From sustaining lives to sustainable solutions : the challenge of sanitation. *In* Red Cross UK, [En ligne]. http://www.redcross.org.uk/About-us/News/2010/July/~/_media/BritishRedCross/Documents/About%20us/Haiti%20sanitation%20report.ashx (Page consultée le 21 octobre 2010).
- Jacobsen, K. (1997). Refugees' Environmental Impact : The Effect of Patterns of Settlement. *Journal of Refugee Studies*, vol. 10, no. 1, p. 19-36.
- Kelly, C. (2005a). *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters*, Ver 4.4. Benfield Hazard Research Centre, University College London, CARE International, [En ligne]. <http://www.reliefweb.int/library/documents/2005/bhrc-gen-30apr.pdf> (Page consultée le 6 mars 2010).

- Kelly, C. (2005b). *Checklist-Based Guide to Identifying Critical Environmental Considerations in Emergency Shelter Site Selection, Construction, Management and Decommissioning*. Benfield Hazard Research Centre, University College London, *CARE International*, [En ligne].
http://proactnetwork.org/proactwebsite/media/download/resources/Ressource_Pack/Checklist%20Environmental%20considerations%20in%20shelter.pdf (Page consultée le 20 octobre 2010).
- Kelly, C. (2004). Summary Report Darfur Rapid Environmental Impact Assessment. *In* Sudan Information Gateway, [En ligne].
<http://www.unsudanig.org/docs/Summary%20Report%20Darfur%20Rapid%20Environment%20Impact%20Assessment%20CARE.doc> (Page consultée le 19 octobre 2010).
- Leduc, G.A. et Raymond. M. (2000). *L'évaluation des impacts environnementaux, Un outil d'aide à la décision*. Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 403 p.
- Le Prestre, P. (2005). *Protection de l'environnement et relations internationales – Les défis de l'écopolitique mondiale*. Paris, Armand Colin / Éditions Dalloz, 477p.
- Mink, S. (1993). Povrety, population and the environment, World Bank Discussion Papers, No 189. *In* University of Connecticut, [En ligne].
<http://ideas.repec.org/p/fth/wobadi/189.html> (Page consultée le 28 mars 2010).
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (s.d.). DAC Glossary of Key Terms and Concepts. *In* OCDE. Development Co-operation Directorate, [En ligne]. <http://www.oecd.org/dac/glossary> (Page consultée le 28 mars 2010).
- Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO) (2003). Technical Manual for Post-disaster Rapid Environmental Assessment. *In* Caribbean Development Bank. Manual and Tools, [En ligne].
<http://www.caribank.org/titanweb/cdb/webcms.nsf/AllDoc/7234635C53550C67042573A9006B404A?OpenDocument> (Page consultée le 4 juin 2010).
- Organisation internationale pour les migrations (OIM) (s.d.). Activities - Migration, Climate Change and Environmental Degradation. *In* Organisation internationale pour les migrations, [En ligne]. <http://www.iom.int/jahia/Jahia/activities/by-theme/migration-climate-change-environmental-degradation/definitional-issues> (Page consultée le 4 mai 2010).
- Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2002). Guide de réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement. *In* MDDEP. Évaluations environnementales. Formulaire, guides, directives sectorielles, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/guide_realisation/index.htm (Page consultée le 6 octobre 2010).

- Programme des Nations unies pour l'environnement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (PNUE) (2007). Sudan Post-Conflict Environmental Assessment, *In* UNEP, [En ligne]. <http://www.unep.org/sudan/> (Page consultée le 9 octobre 2010).
- Programme des Nations unies pour l'environnement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (PNUE/BCAH) (2004). Darfur Crisis - Rapid Environmental Assessment at the Kalma, Otash and Bajoum Camps. *In* New Mexico Tech, [En ligne]. http://www.ees.nmt.edu/Hydro/courses/erth140/Case%20Studies/Darfur_REA_final.pdf (Page consultée le 10 octobre 2010).
- Programme des Nations unies pour l'environnement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (PNUE/BCAH) (s.d.). Rapid Assessment And Development of an Environmental Action Plan (RADEAP) for Selected Internally Displaced Population Camps. *In* UNEP, [En ligne]. http://postconflict.unep.ch/liberia/displacement/documents/OCHA_Rapid_Assessment_Development_Environmental_Action_Plan.pdf (Page consultée le 28 juin 2010).
- Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) (2010). Environmental Degradation Plagues Haiti Earthquake Recovery. *In* ReliefWeb, [En ligne]. <http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900SID/MCOI-87LH4T?OpenDocument> (Page consultée le 14 septembre 2010).
- Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) (s.d.). Acteurs. *In*. PNUE. Désastres et conflits. Acteurs, [En ligne]. <http://hqweb.unep.org/french/conflictsanddisasters/Acteurs/tabid/1880/Default.aspx> (Page consultée le 9 mai 2010).
- Projet Sphère (2004). *Le Projet Sphère – Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes*, [En ligne]. <http://www.sphereproject.org/> (Page consultée le 9 mai 2010).
- Projet Sphère (2010). Sphère en bref. *In* Projet Sphère, [En ligne]. <http://www.sphereproject.org/content/view/229/232/lang,french/> (Page consultée le 9 mai 2010).
- Radio Canada (2004). Darfour – Les sources de la crise. *In* Radio-Canada. Dans l'actualité, [En ligne]. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/actualite/nouvelles/200410/26/001-Darfour.shtml> (Page consultée le 10 septembre 2010).
- Réseau d'expertise E7 (1997). Évaluation des impacts environnementaux, *In* *Organisation internationale de la francophonie*, [En ligne]. <http://www.iepf.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=100> (Page consultée le 6 octobre 2010).

- Roll Back Malaria (2008). Plan d'action mondial contre le paludisme : Pour un monde sans paludisme – Glossaire. *In Rollback Malaria*, [En ligne].
<http://www.rollbackmalaria.org/gmap/fr/a2.html> (Page consultée le 6 juin 2010).
- Rommandie News (2010). Haïti : l'épidémie de choléra a fait 643 morts depuis la mi-octobre. Rommandie News, 10 novembre, [En ligne].
http://www.romandie.com/infos/ats/display.asp?page=20101110183451210172019048164_brf047.xml&associate=phf1861 (Page consultée le 10 novembre).
- Rona, G. (2004). Le statut du CICR : dans une catégorie à part. *In CICR. L'institution. Mandat*, [En ligne]. <http://www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/html/5WWHDP> (Page consultée le 4 mai 2010).
- Shelter Center (2008). Site selection and camp planning. *In Shelter Center. Training*, [En ligne]. <http://www.sheltercentre.org/node/3571> (Page consultée le 5 mai 2010).
- Tearfund (2007). Darfur : Relief in a vulnerable environment. *In Tearfund*, [En ligne].
<http://www.tearfund.org/webdocs/website/Campaigning/Policy%20and%20research/Relief%20in%20a%20vulnerable%20environment%20final.pdf> (Page consultée le 15 septembre 2010).
- United States Agency for International Development (USAID) (2009). Environmental Guidelines for Small-Scale Activities in Africa (EGSSAA) – Chapter 10 : Humanitarian Response and Natural Disasters. *In Environnementally Sound Design and Management Capacity Building for Partners and Programs in Africa*, [En ligne].
<http://www.encapafrika.org/sectors/humanitarianresponse.htm> (Page consultée le 28 juin 2010).
- United States Agency for International Development (USAID) (2010). Rapid Environmental Impact Assessment : Haiti Earthquake - January 12, 2010. *In USAID*, [En ligne].
http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADS052.pdf (Page consultée le 13 octobre 2010).
- Ushuaïa (2010a). Fortes pluies et vents violents en Haïti : le point!. *In Ushuaïa*, [En ligne].
<http://www.ushuaia.com/info-planete/actu-en-continu/environnement/fortes-pluies-et-vents-violents-en-haiti-le-point-6079092.html> (Page consultée le 21 octobre 2010).
- Ushuaïa (2010b). La météo du lundi (11 octobre). *In Ushuaïa*, [En ligne].
<http://www.ushuaia.com/info-planete/actu-en-continu/environnement/la-meteo-du-lundi-11-octobre-6094764.html> (Page consultée le 21 octobre 2010).

ANNEXE 1
IMPACTS APPRÉHENDÉS D'UN CAMP DE DÉPLACÉS

Inspiré de HCR, 2009b

Annexe 1 – Impacts appréhendés d'un camp de déplacés

| | | Forêt | | Eau | | | Air | Sol | Biodiversité | Ressources | Autre | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------|--------------------------------------|---------------|---------------------|----------------------|------------------------|---|-------------|------------------------|--------------|----------------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-----------------------|---------------------------------|---------------------------------------|--|
| | | Déforestation | Utilisation de bois | Surutilisation d'eau | Contamination de l'eau | Capacité de drainage et cours normal des eaux | Inondations | Contamination de l'air | Poussière | Contamination du sol | Érosion et dégradation des sols | Introduction d'espèces exotiques | Biodiversité et d'habitats | Maladies animales et végétales | Utilisation de ressources naturelles | Diminution des périodes de jachères | Densité de la population | Augmentation des vecteurs de maladies | Bris d'infrastructure | Augmentation du flux de déchets | Conflits avec les populations locales | |
| Planification et construction | Emplacement du site | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Taille du site | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Surface du sol | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Orientation des habitations | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Construction de routes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Construction des abris | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Eau | Approvisionnement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Traitement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Point d'approvisionnement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Hygiène | Latrines | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Système de drainage eaux de surface | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Système de drainage des eaux usées | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Gestion des résidus solides | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Approvisionnement | Transport de ressources | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Approvisionnement de l'aide | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Distribution alimentaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Distribution de bois de chauffage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Pratiques agricoles | Accroissement de l'agriculture | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Utilisation de pesticides et engrais | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Pratique de l'élevage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Foresterie | Plantation d'arbres | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Collecte de bois | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Activités économiques des déplacés | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

ANNEXE 2
EXTRAIT D'UNE GRILLE D'ANALYSE DU CONTEXTE D'UNE CRISE

Tiré de HCR (2009b)

Annexe 2 – Extrait d’une grille d’analyse du contexte d’une crise

4.1.2 CHECKLIST 1 – SITUATION ANALYSIS

Tips:

- If the Team Leader has not already done so, it is essential before proceeding that all members of the team are well briefed of the purpose of this exercise and have had some time to examine the checklists.
- It is also helpful at this stage to spend 5-10 minutes discussing peoples’ perceptions of the meaning of the term “environment”.

➤ **Where is this event taking place?**

| | |
|-----------------|--|
| Country | |
| Province/County | |
| Township | |

➤ **Is the REA being carried out before or after the population influx?**

| | |
|---------|--|
| Before | |
| After | |
| During | |
| Unknown | |

➤ **Has this area previously hosted refugees? If "Yes" what were the impacts and what actions were taken to address these?**

.....

.....

.....

➤ **Define the physical boundary of this REA, e.g. does it include local villages or distant areas that might be used to source natural resources?**

| | |
|--|--|
| Approximate size | |
| GPS co-ordinates | |
| Main physical delimitation (e.g. river, altitude, slope, rainfall), if obvious | |

Note: If a map of the area has not been obtained, try and sketch the physical outline of the area by hand or, even better, plot the outline using a GPS device. This can prove invaluable at later stage of the monitoring process.

➤ **Ratio of refugees to local population (within a defined geographical limit for villages)**

| | |
|---------------------------------------|--|
| Estimated number of refugees | |
| Estimated number of local population | |
| Ratio of refugees to local population | |

➤ **What is the predominant environmental situation?**

| | |
|-------------------------|--|
| Rainforest | |
| Dry forest | |
| Savannah | |
| Barren land | |
| Agricultural land | |
| Other (please describe) | |

ANNEXE 3
EXTRAIT D'UNE GRILLE D'ANALYSE DES FACTEURS D'INFLUENCES

Tiré de Kelly (2005a)

Annexe 3 – Extrait d’une grille d’analyse des facteurs d’influences

Rapid Environmental Impact Assessment Guidelines, Version 4.4 April 2005

Rating Form 1: Factors Influencing Environmental Impacts

| FACTOR | RATING | | | IMPLICATION |
|--|--------------------------|----------------------------|----------------------------|---|
| | Few Days to weeks | Some Weeks to months | Many Months to years | |
| Number of persons affected (relative to total population in disaster area). | Few | Some | Many | The greater number affected the greater potential impact on the environment. |
| Duration: Time since onset of disaster. | Days to weeks | Weeks to months | Months to years | The longer the disaster the greater the potential impact on the environment. |
| Concentration of the affected population. | Low | Moderate | High | The more concentrated (or dense) the living conditions of the survivors, the greater potential impact. |
| Distance disaster survivors have moved since the beginning of the disaster. | Close to point of origin | Not close or far | Far from point of origin | The further survivors have to move, the greater the potential impact on the environment. |
| Self-Sufficiency: After the start of the disaster, the ability of survivors to meet needs without recourse to additional direct extraction from the environment or external assistance. | High | Not high or low. | Low | Low self-sufficiency after the disaster implies greater risk of damage to the environment. |
| Social solidarity: Solidarity between disaster survivors and non-affected populations. | Strong | Not strong or weak. | Weak | Weak solidarity may indicate the likelihood of conflict over resources and limits to the ability of survivors to meet needs. |
| Cultural homogeneity: The similarity of cultural beliefs and practices between disaster survivors and non-affected populations. | High | Not high or low. | Low | A lack of common cultural structure may result in disagreement over resource use. |
| Asset distribution: The distribution of economic and other assets within disaster affected population after the start of the disaster. | Equitable | Partially equitable | Not Equitable | Concentration of assets with one part of a population can lead to tensions with less-well endowed groups over use of environmental assets. |
| Livelihood options: The number of options that disaster survivors have to assure their livelihoods after the start of the disaster. | Many | Some | Few | The fewer the number of livelihood options indicates the disaster survivors may pose higher pressure upon fewer resources of the environment. |
| Expectations: The level of assistance (local/external) which the disaster survivors expect to need to survive. | Low | Moderate | High | In the absence of adequate assistance, high expectations can lead to high demand on local resources. |
| Availability of natural resources, or | High | Moderate | Low | Excessive use of natural resources leads to environment |

ANNEXE 4
EXTRAIT D'UNE GRILLE D'ANALYSE DE LA CONDITION ENVIRONNEMENTALE
INITIALE

Tiré de HCR (2009b)

Annexe 4 - Extrait d'une grille d'analyse de la condition environnementale initiale

CHECKLIST 3 – ENVIRONMENTAL SITUATION

4.3.2

Instructions: Provide a brief description of the condition of the **suggested** natural resources and habitats listed below. Add additional information at the bottom of the chart as required. Make judgements based on discussions with local and refugee representatives, available information and personal observations. Identify which natural resources and sites are most valued by local and refugee communities. The presence of any protected area (national parks, game or forest reserves) or other ecologically sensitive areas must be recorded and valued on this form. Please refer to Box 6 for guidance on ranking.

Details in the left hand column are given only to stimulate discussion: users should feel free to adapt these categories to suit the situation. Hint: If communities are participating in this stage of the exercise, refer also to the environmental threats identified earlier – this will serve as a cross-check and means of stimulating discussion.

| Natural Resources and Habitats | Presence and Condition (describe location, quality, quantity, status and condition) | Primary Users (describe groups, gender, approx. numbers) | Information Source | Strength of Local Rules on Resource Use? (H/M/L) | Current Threat Level? (H/M/L) | Culturally Important? (H/M/L) | Economic Value? (H/M/L) | Total Score (add row, e.g. HHML) |
|--------------------------------|--|---|--------------------|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|
| VEGETATION | | | | | | | | |
| Dominant Tree Species | | | | | | | | |
| 1. | | | | | | | | |
| 2. | | | | | | | | |
| 3. | | | | | | | | |
| Shrub Species | | | | | | | | |
| 1. | | | | | | | | |
| 2. | | | | | | | | |
| 3. | | | | | | | | |
| Grass Species | | | | | | | | |
| 1. | | | | | | | | |
| 2. | | | | | | | | |
| 3. | | | | | | | | |
| WILDLIFE | | | | | | | | |
| 1. | | | | | | | | |
| 2. | | | | | | | | |
| 3. | | | | | | | | |
| WATER RESOURCES | | | | | | | | |
| Surface Resources | | | | | | | | |
| 1. | | | | | | | | |
| 2. | | | | | | | | |
| 3. | | | | | | | | |
| Ground Water Resources | | | | | | | | |
| 1. | | | | | | | | |
| 2. | | | | | | | | |
| 3. | | | | | | | | |

ANNEXE 5
EXTRAIT D'UNE GRILLE D'ANALYSE DES MENACES ENVIRONNEMENTALES

Tiré de Kelly (2005a)

Annexe 5 – Extrait d’une grille d’analyse des menaces environnementales

Rating Form 2: Environmental Threats of Disasters¹⁹²⁰

| HAZARD | GUIDANCE AS TO WHETHER HAZARD CONSTITUTES A THREAT | PHYSICAL AREA AFFECTED: Large: 1st priority Medium: 2nd priority Small: 3rd priority | INITIAL RESPONSE OPTIONS |
|---|---|---|---|
| <p>Flooding: Transport of contaminated sediment. Sediment contains hazardous organic or inorganic chemicals (including high levels of salt). Secondary risk from sediment when dried after a flood.</p> | <p>Chemicals (including salt) present at levels exceeding acceptable standards.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> Identify and assess level of chemicals present. Limit use of water sources with contaminated sediment and plants and animals collected from these sites. Specialized technical assistance likely needed for assessment and planning. |
| <p>Flooding: Polluted Water. Water contains hazardous pathogens, or chemicals.</p> | <p>Pathogens or chemicals present at levels which exceed acceptable standards.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> Identify and assess level of pathogens or chemicals present. Limit use of contaminated water and plants and animals collected from contaminated water. Consider water purification to meet immediate needs. Specialized technical assistance likely needed for assessment and planning. |
| <p>Flooding: Transport of contaminated solids other than sediment. Flood waters contain physical items which pose a threat, including but not limited to, animal carcasses and hazardous materials containers.</p> | <ul style="list-style-type: none"> Presence of dead animals. Presence of hazardous chemical containers. Presence of significant level of floating debris in flood waters. | | <ul style="list-style-type: none"> Quantify number and volume of solids by three threat types (animals, hazardous chemical containers, other debris). Develop and publicize ways to deal with solids. Consider special collection and safety activities, and ensure safe disposal procedures and locations. Specialized technical assistance likely needed for assessment and planning and in handling disposal. |
| <p>Flooding: Erosion (water). Flood waters remove usable soil and cover usable land with sediment.</p> | <ul style="list-style-type: none"> Loss of critical infrastructure, e.g. dikes, irrigation system. Loss of immediately productive land, e.g., land for cultivation or harvesting natural resources. | | <ul style="list-style-type: none"> Remove or protect infrastructure under threat. Remove plants and other productive assets from flooded land before loss or coverage with sediment. Remove sediment after flooding. Specialized assistance likely needed. |

¹⁹ Note that Hurricane/Cyclone/Typhoon should be treated under each impact agent: flooding, sea surge, and wind.

²⁰ Note that tsunami should be treated under each impact agent, e.g., sea surge, flooding.

ANNEXE 6
EXTRAIT D'UNE GRILLE D'ANALYSE DES BESOINS NON-COMBLÉS

Tiré de Kelly (2005a)

Annexe 6 – Extrait d’une grille d’analyse des besoins non comblés

Rating Form 3: Unmet Basic Needs

| BASIC NEEDS | At what level were needs being met before the disaster? | Are needs being met at present? | Will the quantity of the resources used to meet this need deteriorate significantly in the next 120 days? (Yes/no) | INDICATORS (Based on Sphere indicators. The closer the indicators are met in full, the higher the score. These indicators are guides. Use depends on available data and familiarity of users with Sphere Standards.) |
|------------------------|--|---------------------------------|---|---|
| | ANSWER: * Not met at all. * Lesser part of needs met than not met. * Greater part of needs met than not met. * Largely met. * Totally met. | | | |
| Water | | | | <ul style="list-style-type: none"> • 15 liters of water per person per day. • Waiting time at point of delivery not more than 15 minutes. • Distance from shelter to water point no more than 500 meters. • Water is palatable and of sufficient quality to be used without significant risk to health due to water-borne diseases, or chemical or radiological contamination during short-term use. (Note: contaminants includes human and industrial waste and agro-chemicals.) |
| Food | | | | <ul style="list-style-type: none"> • Minimum food needs met : On average, 2,100 kilo-calories per person per day, 10-12% of total energy from protein, 17% of total energy from fat, and adequate micro-nutrient intake. • Food supplies are accessible at affordable prices and supply and costs are stable over time. • Food distribution is equitable, transparent, safe and covers basic needs (together with other food items available). |
| Shelter | | | | <ul style="list-style-type: none"> • At least 3.5 square meters of covered space per person providing protection from weather and fresh air, security and privacy. • In hot climates, shelter materials, construction and ventilation adequate to keep in-shelter temperature 10 degrees centigrade below outside temperature. • In cold climates, shelter material, construction, and heating ensure internal temperature no less than 15 degrees centigrade • Camps, temporary shelter sites or resettlement sites are safe and have adequate access to basic services. • 45 square meters space is available per person in temporary camps or shelters, with provision made for living, social and commercial activities. |
| Personal Safety | | | | <ul style="list-style-type: none"> • Disaster survivors have sufficient personal liberty and security at all times. • Opportunities for violence are minimized to the extent possible. • Opportunities for violence should be noted and linked to specific environmental issues when appropriate. |

ANNEXE 7
EXTRAIT D'UNE GRILLE D'ANALYSE DES IMPACTS DES ACTIVITÉS D'URGENCES

Tiré de Kelly (2005a)

Annexe 7 – Extrait d’une grille d’analyse des impacts des activités d’urgences

Rating Form 4: Negative Environmental Consequences of Relief Activities

| Activity | Is the activity underway or planned? (Yes/No) | Questions on whether potential negative environmental consequences of activity have been addressed. | Yes/No answer to the question immediately to the left. | Selected Avoidance or Mitigation Options |
|--|---|---|--|--|
| Agro-chemicals | | Is the danger to applicators and humans from exposure in the application, handling or storage of agro-chemicals addressed? | | <ul style="list-style-type: none"> • Avoid or minimize use or use products with low toxicity. • Establish training and education programs on agro-chemical safety. • Establish system for safer handling, cleaning and disposal of containers and equipment. • Provide education and extension advice on use of agro-chemicals. Limit quantities available to actual agricultural needs. • Use Integrated Pest Management approaches. |
| | | Are negative impacts on non-target organisms in soil, water and air avoided or minimized? | | |
| Seeds ²² , tools and fertilizer | | Is the loss of agro-bio-diversity prevented? | | <ul style="list-style-type: none"> • Use local seeds where possible, procured and distributed through existing channels. • Limit introduction of non-local seeds to varieties tested locally and known to local users. • Avoid introduction of genetically modified |
| | | Is the introduction of species and varieties which are invasive or cannot be used without locally unavailable inputs avoided? | | |

²² Note that food aid, if provided as whole grain, may be used as seed, and should be screened according to this section.

²³ This option applies to food aid grain provided as whole grain.

ANNEXE 8
EXTRAIT D'UNE GRILLE D'ANALYSE SYNTHÈSE

Tiré de HCR (2009b)

Annexe 8 – Extrait d’une grille d’analyse synthèse

4.5.2

CHECKLIST 5 – REA RESULTS SUMMARY

Instructions: Review the four completed REA checklists to identify key environmental issues that require immediate action or further investigation. List the priority issues below. With an environmental task force (members should include UN agencies, NGOs, local authorities, and representatives from the local and refugee community), identify follow-up actions, timeframe and responsible persons.

Note: This summary could serve as the basis for the final REA report, a suggested outline of which is shown in Box 5. This summary, however, does not replace the need for a formal report from the REA.

COUNTRY:

Refugee camp/Settlement:

Dates on which the REA was Conducted:

REA Team Leader:

| CHECKLIST 1 – SITUATION ANALYSIS | | |
|-------------------------------------|----------|----------------------|
| Priority Issues Emerging from Notes | Comments | Action and Timeframe |
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |

| CHECKLIST 2 – KEY INFLUENCING FACTORS | | |
|---------------------------------------|----------|----------------------|
| Priority Issues Emerging from Notes | Comments | Action and Timeframe |
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |

| CHECKLIST 3 – SUMMARY OF ENVIRONMENTAL SITUATION | | |
|--|----------|----------------------|
| Priority Issues Emerging from Notes | Comments | Action and Timeframe |
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |
| 4 | | |

| CHECKLIST 4 – ENVIRONMENTAL IMPACTS OF RELIEF ACTIVITIES | | |
|--|----------|----------------------|
| Priority Issues Emerging from Notes | Comments | Action and Timeframe |
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |
| 4 | | |